

– RAPPORT D'ACTIVITÉ –
2024



L'Enfant Bleu
enfance maltraitée

IMPLANTATION

● SIÈGE NATIONAL

L'ASSOCIATION INTERVIENT
SUR TOUT LE TERRITOIRE FRANÇAIS

DEPUIS 1989

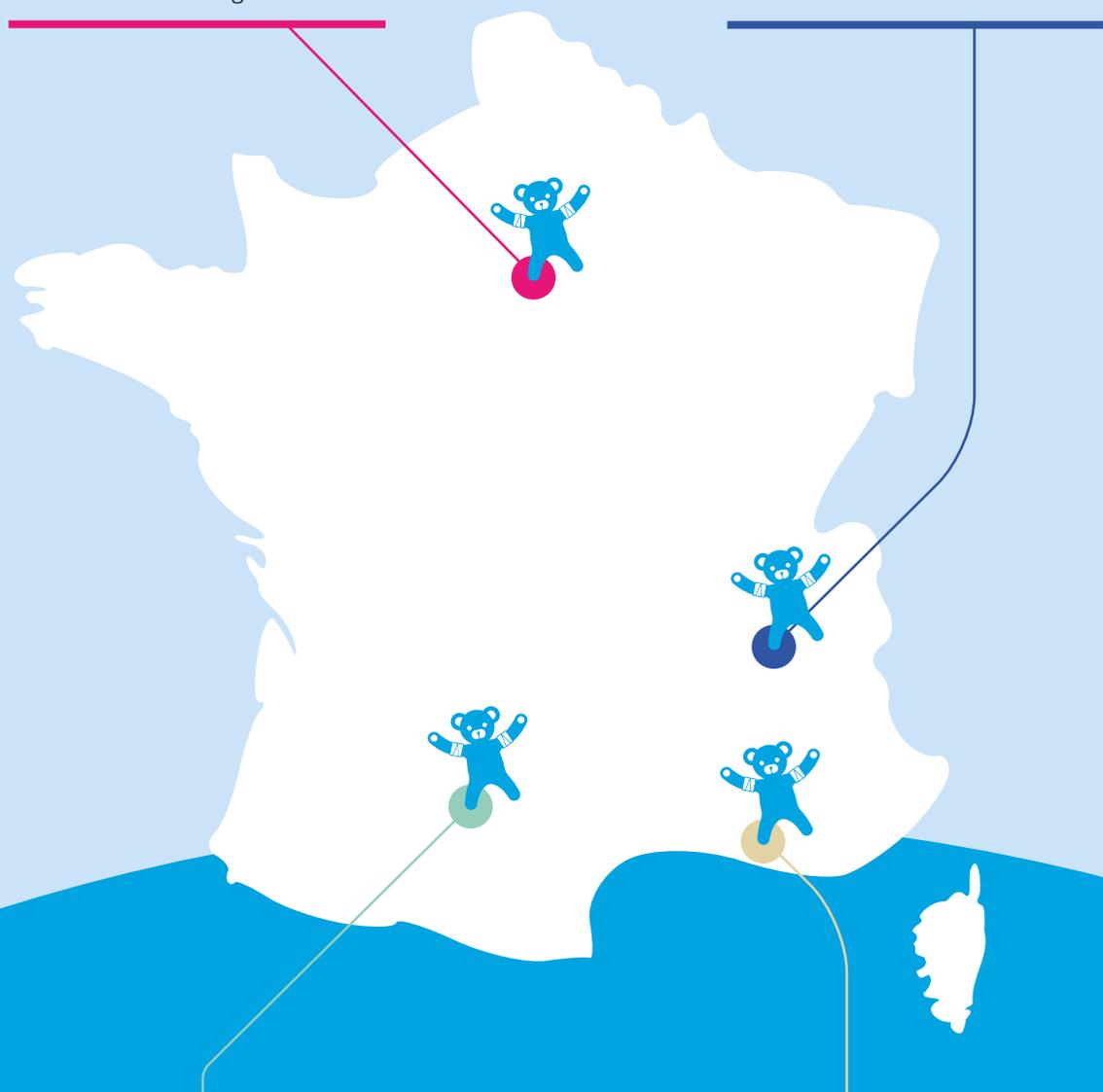
18 rue Hoche
92130 Issy-Les-Moulineaux
Tél. : 01 56 56 62 62
renseignements@enfantbleu.org
> www.enfantbleu.org

● ISÈRE

ANTENNE À GRENOBLE

DEPUIS 2021

18 allée de l'école Vaucanson
38100 Grenoble
Tél. : 04 76 86 16 69
eb-isere@enfantbleu.org
> www.enfantbleu.org/association/
antennes/isere



● TOULOUSE

ASSOCIATION PARTENAIRE

DEPUIS 2000

18 avenue des Mazades
31200 Toulouse
Tél. : 05 61 53 21 10
lenfantbleutoulouse@wanadoo.fr
> www.lenfantbleutoulouse.fr

● PACA-CORSE

ANTENNE À AIX-EN-PROVENCE

DEPUIS 2023

Maison de la justice et du droit
Chemin Bruno Durand
13090 Aix-en-Provence
Tél. : 04 65 07 66 24
eb-paca@enfantbleu.org
> www.enfantbleu.org/association/
antennes/paca

SOMMAIRE

ÉDITORIAL D'ISABELLE DEBRÉ, PRÉSIDENTE	2	NOS MISSIONS	26
		• Écoute téléphonique.....	27
		• Accompagnement thérapeutique individuel.....	28
L'ANNÉE 2024 EN CHIFFRES	3	• Groupes de parole.....	35
		• Accompagnement juridique.....	38
LES TEMPS FORTS 2024	4	• Prévention dans les établissements scolaires.....	41
• Signature d'une convention avec l'OFMIN.....	4	• Sensibilisation.....	43
• La campagne L'Enfant Bleu avec Cédric Doumbè.....	4	• Nos marraines, nos parrains et notre ambassadrice.....	48
• Les prix reçus avec Havas.....	5		
		L'ENFANT BLEU, FORCE DE PROPOSITION : NOS ACTIONS DE PLAIDOYER	49
LES FAITS MARQUANTS 2024	6	• Commission juridique.....	49
		• Constitutions partie civile.....	50
FOCUS SUR DEUX ANTENNES	14		
• Isère.....	14	RAPPORT FINANCIER 2024	52
• PACA-Corse.....	18	• Extrait du rapport du Commissaire aux comptes.....	53
UNE ÉQUIPE IMPLIQUÉE : MISSIONS ET MOYENS HUMAINS DE L'ENFANT BLEU	21	NOS SOUTIENS	54
• L'équipe du siège et des antennes.....	21	• Nos partenaires au siège de l'association.....	55
• Interview d'une standardiste de l'association.....	22	• Club Entreprises : un réseau d'engagement pour l'enfance.....	56
• Formation et accompagnement des équipes.....	24		

ÉDITO



Isabelle Debré
Présidente de l'association

Jamais la parole des victimes n'a été aussi forte. Jamais elle ne s'est autant libérée. Ce mouvement profond, indispensable, nous oblige. Il nous appelle à être présents, disponibles, attentifs, et à renforcer nos actions pour offrir à chacune et chacun un espace de sécurité, d'écoute et de réparation.

Les missions principales de notre association sont la prévention et l'accompagnement des victimes de maltraitance, qu'il s'agisse d'enfants ou d'adultes ayant subi des abus durant leur enfance. Les adultes protecteurs qui signalent ou côtoient ces victimes se trouvent, eux aussi, souvent en grande détresse et ont également besoin de soutien.

Pour les accompagner, nous avons créé « La Voix des Proches », un groupe de parole où chacun peut s'exprimer librement, partager sa souffrance et trouver écoute et réconfort. Nos deux antennes, situées à Grenoble et à Aix-en-Provence, ouvertes respectivement en 2021 et 2023 pour couvrir les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse, sont désormais pleinement opérationnelles, témoignant ainsi de notre volonté d'être au plus près des personnes en souffrance. Dans cette optique, nous avons lancé, à titre expérimental, un réseau de psychologues formés au psychotraumatisme et labellisés L'Enfant Bleu, qui prennent en charge les victimes se tournant vers nous. Ce service est destiné aux personnes qui ne peuvent pas se déplacer jusqu'à nos locaux. Actuellement, ce test couvre l'Île-de-France, Grenoble et une partie de la Bretagne, et nous espérons pouvoir l'étendre progressivement. Un budget annuel, approuvé par le Conseil d'Administration, garantit une gestion financière rigoureuse du projet.

Cette année encore, notre action de prévention dans les écoles a considérablement augmenté. La demande est en constante hausse et nous faisons de notre mieux pour y répondre. Ces interventions sont essentielles et sont souvent à l'origine de révélations.

L'ANNÉE 2024 EN CHIFFRES

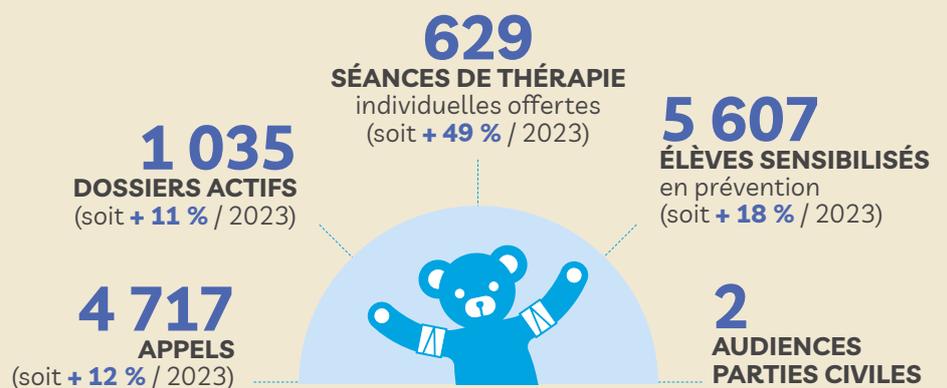
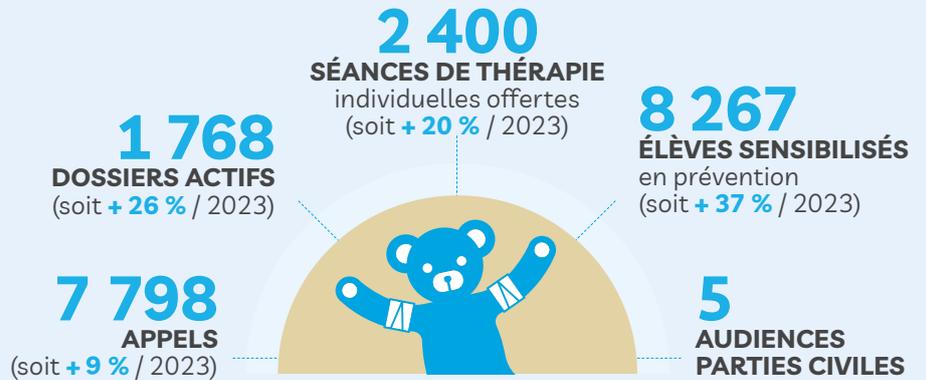
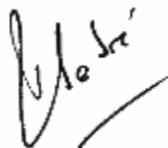
AU NATIONAL

Nous avons également mené une vaste campagne de sensibilisation pour souligner que près de 80 % des maltraitances sont commises au sein de la famille, et qu'il est crucial d'alerter en cas de la moindre suspicion. Nous remercions Cédric Doumbè, grand sportif et acteur dans notre film, d'avoir accepté de mettre gracieusement sa notoriété au service de notre cause.

Par ailleurs, les procès dans lesquels nous sommes partie civile nous permettent d'identifier les dysfonctionnements et nous éclairent sur les mesures à prendre pour améliorer encore davantage la protection des enfants. C'est un travail minutieux que nous réalisons avec nos avocats et juristes.

Nous ne pourrions accomplir toutes ces missions sans le soutien des entreprises, des particuliers et des fondations qui nous accompagnent, ainsi que de ceux qui acceptent de nous subventionner. Un immense merci à eux. Merci également à nos bénévoles, salariés, marraines, parrains et ambassadrices, sans qui rien ne serait possible.

La mobilisation de tous nous permet d'avancer !



AU SIÈGE DE L'ASSOCIATION

LES TEMPS FORTS 2024

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'OFMIN

Le mercredi 2 octobre dernier, L'Enfant Bleu et l'OFMIN, Office mineurs de la Police judiciaire dédié à la lutte contre les violences faites aux mineurs, signaient une convention de partenariat afin de coopérer sur deux missions essentielles :

- Transmission d'informations susceptibles de lancer une enquête et/ou une prise en charge de mineur.
- Co-animation d'ateliers de sensibilisation à destination des parents d'enfants mineurs, des mineurs et des professionnels au contact d'enfants.



LA CAMPAGNE L'ENFANT BLEU AVEC CÉDRIC DOUMBÈ



À l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant, **L'Enfant Bleu dévoilait sa nouvelle campagne choc de sensibilisation et son nouveau parrain : Cédric Doumbè, champion de MMA.**

Alors que 77 % des enfants victimes de violences le sont au sein même de leur foyer, par leur famille, la campagne faisait un parallèle fort entre le MMA, ce sport de combat violent mais encadré, consenti, visible et la violence intrafamiliale insoupçonnée qu'un enfant peut vivre dans sa chambre, son propre cocon.

> voir page 43

LES PRIX REÇUS AVEC HAVAS

Avec 18 récompenses à son actif, le livre « La folle aventure du doudou d'Emma » devient une référence dans la sensibilisation au sharenting (pratique des parents qui publient des contenus concernant leurs enfants sur internet).

L'Enfant Bleu a reçu plusieurs distinctions saluant la force du message, la qualité de la création et l'impact de la campagne médiatique lors des Grands Prix Stratégies.



PARMI LES DISTINCTIONS LES PLUS MARQUANTES

- **Grand Prix du Brand Content:** Prix Coup de cœur du jury et Or dans la catégorie humanitaire, social, grandes causes.
- **Grands Prix Stratégies:** Or et Prix spécial pour le contenu éditorial, Or pour l'expérience de marque, et Argent pour la production print.
- **Grand Prix des stratégies médias:** Or dans la catégorie Dispositifs grandes causes d'intérêt général.

Ces récompenses témoignent du puissant écho médiatique de cette initiative et de l'impact de notre engagement en faveur des droits des enfants à une vie privée respectée. **Elles soulignent également la capacité de L'Enfant Bleu à innover en matière de communication engagée**, en mobilisant un large public autour de thématiques sensibles.

LES FAITS MARQUANTS 2024

11 JANVIER

L'Enfant Bleu a animé un atelier de sensibilisation auprès des salariés de la Deutsche Bank, grand Mécène du Club Entreprises. La thématique abordée portait sur « L'Enfant et le numérique, les nouveaux défis d'internet ».



> voir page 45

23 JANVIER

Rendez-vous au Cabinet de Valérie Péresse au Conseil régional d'Île-de-France avec M^{me} Anne-Claire Tyssandier, directrice de Cabinet adjointe, et M^{me} Florence Geoffroy, conseillère santé et solidarités.

25 JANVIER

Rencontre des députées Virginie Lanlo et Francesca Pasquini, suite au petit-déjeuner de présentation du Livre blanc. Nous avons abordé le sujet de l'immunité ordinaire et la prévention dans les écoles.

26 JANVIER

Dans le cadre de la journée organisée à destination des écoutants-bénévoles, plusieurs gendarmes ont présenté à l'équipe le protocole NICHD utilisé lors des auditions de mineurs.

6 FÉVRIER



Isabelle Debré et Laura Morin ont visité l'OFMIN (Office mineurs de la Police judiciaire) avec le commandant Véronique Béchu, Gabrielle Hazan et Typhaine Desbordes. Une rencontre qui donnera lieu en fin d'année à la signature d'une convention entre L'Enfant Bleu et l'OFMIN.

> voir page 4

8 FÉVRIER



L'Enfant Bleu a accueilli un nouveau Grand Mécène dans son club Entreprise : la branche Protection Juridique du groupe COVÉA (MMA, MAAF et GMF). Une convention de mécénat encadre leurs actions de produit-partage.

> voir page 54

28 FÉVRIER

Audition sur les droits des enfants à l'Assemblée nationale : Perrine Goulet, présidente de la délégation, lançait un cycle d'auditions sur la lutte contre les violences envers les mineurs. Après un premier volet sur le repérage, elle souhaitait aborder la prévention et la prise en charge des victimes.

1^{ER} MARS

L'équipe de tournage du journal de 20H de TF1 est venue interviewer Isabelle Debré, présidente de L'Enfant Bleu, dans les locaux de l'association, pour enrichir leur sujet « me-too homme ».



4 MARS

Isabelle Debré s'est déplacée dans la ville de Pantin, pour intervenir lors d'une conférence sur les violences sexuelles et sexistes dans le sport. Aux côtés de Cécile Riou-Batista, secrétaire générale adjointe de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH) et Simon Latournerie, directeur général adjoint de l'association Colosse aux pieds d'argile.

26 MARS

Participation d'Isabelle Debré à une table ronde sur les maltraitances organisée par la ville de Dourdan.

4 AVRIL

Isabelle Debré a répondu présente lors d'une soirée caritative organisée par le Lions Club Paris Passy Horizon au profit de l'association. Celle-ci était organisée à la salle des fêtes de la mairie du 16^e, avec un spectacle d'improvisation théâtrale par la Ligue d'Impro de Paris.



23 AVRIL

Interview d'une psychologue de L'Enfant Bleu auprès du magazine *Causette* sur les violences vicariantes.

23 AVRIL

Interview sur le droit de correction de Laura Morin, directrice générale pour le site Doctissimo.



25 AVRIL

L'Enfant Bleu a organisé la première soirée de son Club Entreprises, réunissant des acteurs économiques engagés dans la lutte contre les maltraitances faites aux enfants. Notre mécène historique, la Deutsche Bank, a accueilli l'événement à titre gracieux. Ce fut l'opportunité de renforcer notre réseau de solidarité et de discuter des moyens par lesquels les entreprises peuvent contribuer à notre mission.

> voir page 54

LES FAITS MARQUANTS 2024

18 MAI

Lors du prime spécial cinéma de « N'oubliez pas les paroles » sur France 2, notre marraine, la comédienne Alix Poisson, a marqué les esprits tout en soutenant une cause qui nous rassemble : la protection des enfants victimes de maltraitance. Grâce à sa performance et à la générosité des spectateurs, Alix a permis de récolter des fonds précieux pour L'Enfant Bleu.



20 MAI

Rencontre de Laura Morin avec Charline Roumens, directrice générale de France parrainages, pour présenter leurs actions respectives et envisager un partenariat. Une réunion est prévue en 2025.

22 MAI

La directrice générale participait au petit-déjeuner organisé par Impact for the future : « Contenus et comportements illicites en ligne, quelles responsabilités, quels moyens de lutte ? ».

22 MAI

L'Enfant Bleu a animé un atelier de sensibilisation lors du Salon Wagram, dans le 17^e arrondissement de Paris, à destination de 20 professeurs d'école.

> voir page 45

23 MAI

Deux de nos juristes ont assisté à un colloque à l'Assemblée nationale, organisé par le Comité national des violences intra-familiales - « Les pré-adolescents exposés aux violences dans le cercle familial : l'affaire de tous »

24 MAI

Isabelle Debré a assisté aux Assises de la pédiatrie et de la santé de l'enfant (CESE, Palais d'Iéna).

25 MAI

Le Rotary club Clamart a organisé un gala de danse au profit de L'Enfant Bleu. L'association s'est vue remettre un chèque de 3 000 € à la fin du spectacle.



30 MAI

Isabelle Debré s'est vue remettre un chèque de 19 000 € par l'entreprise Moët & Chandon, à la suite de la 7^e édition de leur vente caritative. Un merci tout particulier à M. et M^{me} Guardiola pour leur parrainage.

6 JUIN

Présentation du baromètre « Éducation sans violences : usages et perception des parents » - Fondation pour l'enfance.



10 JUIN

Réunion du collège des associations du GIP France enfance protégée.

12 JUIN

Présentation de Laurent Bonvallet sur la cellule signal sport et l'ARCOM lors d'une réunion à destination des écoutants.



13 JUIN

Réunion avec le Cofrade (Conseil français des associations pour les droits des enfants), sur le sujet de l'imprescriptibilité des violences sexuelles sur mineurs.



> voir page 55

17 JUIN

Isabelle Debré a assisté à la projection du court-métrage « Moi aussi » de Judith Godrèche et au débat animé par M^{me} Valérie Péresse, présidente de la Région Île-de-France.



18 JUIN

L'Enfant Bleu a rejoint le collectif TeSS (Téléphonie sociale et en santé), la réunion a eu lieu dans les locaux des Petits Frères des pauvres à Paris. Objectif : partage d'expériences et participation au développement des services de téléphonie sociale et en santé.



> voir page 55

25 JUIN



L'association L'Enfant Bleu - Enfance Maltraitée a remporté le Prix du Partenariat Solidaire aux Trophées Nationaux de la Solidarité pour notre campagne de sensibilisation sur le *sharenting* et les risques associés, avec l'édition de notre livre « La folle aventure du doudou d'Emma ». Merci à l'illustratrice Chloé Mencarelli et à Havas Play, ainsi qu'à l'agence Collectif des Engagés pour l'organisation de l'événement !

27 JUIN

Rencontre avec l'UAPED 92 (Unité d'accueil pédiatriques enfants en danger) : équipe pédiatrique hospitalière référente pour le repérage, le diagnostic et l'orientation des situations de violences faites aux enfants et aux adolescents. L'UAPED 92 s'inscrit également dans un parcours médico-judiciaire avec la présence de salles d'audition.



LES FAITS MARQUANTS 2024

9 JUILLET

Rencontre avec la Mairie de Clamart grâce au Rotary Club pour envisager l'organisation de prévention et d'ateliers de sensibilisation sur cette ville.

9 JUILLET

Anna G., @laviedenseignante, influenceuse sur le réseau Instagram, est devenue ambassadrice officielle de l'association.



> voir page 48

10 JUILLET

Échange avec Juliette Mercier fondatrice et psychologue du centre Bertha Pappenheim : Soins engagés pour les femmes et les enfants avec une prise en charge holistique qui prend en compte la dimension sociétale dans la souffrance psychique et le psychotrauma.

11 JUILLET

À seulement 15 jours du début des Jeux olympiques de Paris 2024, notre campagne « La folle aventure du doudou d'Emma » est mise en lumière sur les écrans digitaux des stations de métro de la Région Île-de-France grâce à la dotation des Trophées solidaires, où L'Enfant Bleu a remporté une Campagne Mediatransports.

26 AOÛT AU 8 SEPTEMBRE

Campagne sur la radio Skyrock grâce à un auditeur anonyme : sa participation à une émission de rap, a offert un spot radio à l'association, qui a été diffusé pendant 15 jours, de fin août à début septembre 2024.



5 SEPTEMBRE

Rencontre avec le centre EIDO de Paris dans une perspective d'étayage du réseau de L'Enfant Bleu : espace libéral dédié à la psychothérapie centrée sur le psychotrauma, volet victimologie et criminologie associé.

24 SEPTEMBRE

Laura Morin participait au dîner d'échange « Les parents face au numérique : quels défis, quelles solutions ? » organisé par la Fondation OPEN et Google France.



24 AU 26 SEPTEMBRE



Remises de Prix Stratégies : notre association a reçu plusieurs prix récompensant l'idée, l'histoire, la création et la campagne média de ce bel ouvrage de sensibilisation au *sharenting* « Le doudou d'Emma ».

> voir page 5

26 SEPTEMBRE

Présentation de l'association au séminaire d'entreprise G70 de Covéa PJ, Grand Mécène du Club Entreprises.



30 SEPTEMBRE

Nouveau partenariat solidaire avec la plateforme GANDEE, grâce à la récompense des Trophées Nationaux de la Solidarité, remis par Layticia Audibert, fondatrice et dirigeante de GANDEE. Objectif : permettre aux particuliers et entreprises de créer une cagnotte solidaire en ligne, à notre profit, pour toutes occasions de la vie quotidienne.



1^{ER} OCTOBRE

L'équipe de L'Enfant Bleu rencontrait l'association France Victimes 78.

2 OCTOBRE

Notre association se mobilisait auprès de la Police nationale en signant une convention de partenariat avec l'OFMIN (Office mineurs de la Police judiciaire). Christian Sainte, directeur national de la police judiciaire et Isabelle Debré, présidente de L'Enfant Bleu, ont signé une convention afin de coopérer sur deux missions définies : transmission d'informations susceptibles de lancer une enquête et/ou une prise en charge de mineur et sensibilisation et formation des parents d'enfants mineurs, des mineurs et des professionnels au contact d'enfants.



9 OCTOBRE

Isabelle Debré a rencontré Agnès Canayer, ministre déléguée chargée de la Famille et de la Petite enfance (ministère des Solidarités). Ensemble, elles ont pu parcourir notre dernier rapport d'activité et, surtout, notre Livre Blanc 2023 contenant 23 mesures pour renforcer la protection des enfants maltraités.



17 OCTOBRE

Rencontre avec l'association Unis contre la maltraitance maternelle qui propose des groupes de parole à Paris et une écoute téléphonique auprès d'adultes ayant vécu de la violence maternelle dans leur enfance.

21 AU 23 OCTOBRE

Congrès sur les violences entre mineurs organisé par la fédération des comités Alexis Danan à l'université de Rennes : débats entre professionnels du soin et de la justice de France, de Suisse et du Canada.

22 OCTOBRE



Rencontre avec la sénatrice Marie Mercier, rapporteure de la proposition de loi concernant la mise en place d'une ordonnance de sûreté pour les enfants victimes de violence. La sénatrice avait déjà déposé trois rapports sur la protection de l'enfance et notamment une proposition de loi pour mieux protéger les enfants victimes de violences intrafamiliales.

27 OCTOBRE

Présentation des missions de l'association dans l'émission « Envie d'Agir », sur la chaîne C8, qui donne la parole aux personnes œuvrant pour la planète et l'égalité. Dans cet épisode, Jaleh Bradea recevait Laura Morin, directrice générale, et Eva Serrano, psychologue de L'Enfant Bleu. Laura Morin partageait les actions de sensibilisation et de soutien mises en place par l'association, tandis qu'Eva Serrano abordait les enjeux psychologiques et le travail thérapeutique indispensable pour ces enfants.



LES FAITS MARQUANTS 2024

29 OCTOBRE

Participation à la présentation du rapport « L'IA générative, nouvelle arme de la pédocriminalité » au Sénat.

29 AU 31 OCTOBRE

Nos professionnels ont animé des ateliers de sensibilisation organisés par la mairie de Clamart auprès d'enfants et adolescents en centre de loisirs sur le sujet de la maltraitance infantile. Les thématiques de sextorsion et de violences éducatives ordinaires (VEO) y ont notamment été abordées.

1^{ER} NOVEMBRE

L'Enfant Bleu organisait un jeu concours pour marquer les 35 ans de l'association. Cinq gagnants tirés au sort après un quiz ont remporté des peluches et des exemplaires du livre « Le doudou d'Emma ».

5 NOVEMBRE

Rencontre de l'association DIRE, membre du réseau France Victimes. Équipe composée d'une directrice, une juriste et deux psychologues. Prise en charge de victimes d'infractions pénales, sans limite de durée tant qu'elle concerne l'infraction pénale. L'association propose également deux groupes de parole, l'un pour les femmes victimes de violences conjugales et un pour les enfants victimes.

5 NOVEMBRE

Rencontre avec Maud Parmentier, 1^{re} vice-procureure, et Virginie Deneux, procureure adjointe, du pôle Mineurs-Famille du parquet du tribunal judiciaire de Nanterre, afin d'échanger sur leurs attentes quant aux éléments essentiels que doivent contenir les signalements qui leur sont adressés et mieux comprendre et faciliter le processus de traitement de nos signalements.

6 NOVEMBRE

Échange avec l'association ORPHEOS qui propose aux femmes victimes de violences, de la médiation avec les chevaux ainsi que de la danse thérapie.



18 NOVEMBRE

Rencontre avec la Brigade de Protection de la Famille de Paris – Groupe Internet (dédié à la détection et aux enquêtes concernant la pédopornographie et les faits de sextorsion).

20 NOVEMBRE

À l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant, nous avons diffusé une campagne choc de sensibilisation « L'endroit le plus violent [n'est pas toujours celui qu'on imagine.] », qui met également en lumière notre nouveau parrain Cédric Doumbè. Un parallèle fort entre le sport de MMA, ce sport de combat violent mais encadré et consenti, et la violence intrafamiliale insoupçonnée qu'un enfant peut vivre dans sa chambre.

27 NOVEMBRE

Renouvellement du soutien de l'entreprise La Pièce Aut'Occasion, Grand Mécène de L'Enfant Bleu. Même si leur secteur d'activité semble bien loin de celui de la protection de l'enfance, leur soutien témoigne de leurs valeurs humaines et de leur volonté d'être acteur d'un « monde plus juste pour les plus jeunes. » Laura Morin, directrice générale a reçu Thomas Pinck-Monterastelli, président de La Pièce Aut'Occasion, ainsi que Laetitia Glasser, directrice Stratégie et Développement, pour la signature de la convention.



> voir page 54

27 NOVEMBRE

Rencontre avec l'ADAVIP 92, l'association France Victimes pour le territoire du 92 qui reçoit les victimes d'infractions pénales et accompagne psychologiquement et juridiquement les victimes.



> voir page 43

28 NOVEMBRE



Mairie de Gentilly : l'association a été invitée à intervenir à la journée partenariale de la communauté éducative « maltraitance et violence à l'égard des enfants : les moyens d'agir ». Notre équipe a présenté les différents types de violences, comment les repérer et comment protéger un enfant, devant environ 70 professionnels (directeurs d'école, professionnels de la petite enfance, ATSEM, parents d'élève, DDEN, élus de la ville, ASE, etc.).

> voir page 45

28 NOVEMBRE



Laura Morin, directrice générale de L'Enfant Bleu, et Typhaine Desbordes de l'Office mineurs de la Police nationale, ont animé un atelier de sensibilisation auprès de salariés du groupe Adobe. Elles ont présenté un module dédié aux dangers du numérique pour les enfants ainsi que les défis actuels posés par les nouveaux outils et canaux de communication numériques, et apporté des clés pour apprendre à être responsable en ligne et à comment signaler des contenus illicites.

> voir page 45

3 DÉCEMBRE

Lancement du nouveau groupe de parole « La Voix des Proches » à destination des proches de victimes de violences sexuelles dans l'enfance. Ce nouveau format a été mis en place grâce au financement de la CAF accordé au cours de l'été 2024.

> voir page 37

9 DÉCEMBRE



Rencontre avec l'équipe de la PNAV (Plateforme numérique d'accompagnement des victimes), créée le 27 novembre 2018. Il s'agit d'un tchat ouvert 24 h/24, 7 j/7 pour les victimes de violences intrafamiliales, conjugales, les discriminations et le harcèlement.

11 DÉCEMBRE

Lancement de la campagne choc « Avis de décès », annonçant les futurs décès d'enfants victimes de violences et de maltraitances, pour sensibiliser sur les réalités et impacts de la maltraitance infantile. L'annonce de L'Enfant Bleu était visible face aux rubriques nécrologie de 47 titres de presse quotidienne régionale.

17 DÉCEMBRE

L'Enfant Bleu a été convié au Club de lecture de Pernod Ricard, afin de sensibiliser les salariés sur les violences faites aux enfants, notamment avec la présentation de l'ouvrage « La folle aventure du doudou d'Emma », au sujet du *sharenting*. L'équipe avait rencontré Émilie Martin, fondatrice du Club de Pernod Ricard, lors des Grand Prix du Brand Content de Stratégies en septembre.



> voir page 43

FOCUS SUR DEUX ANTENNES

ISÈRE

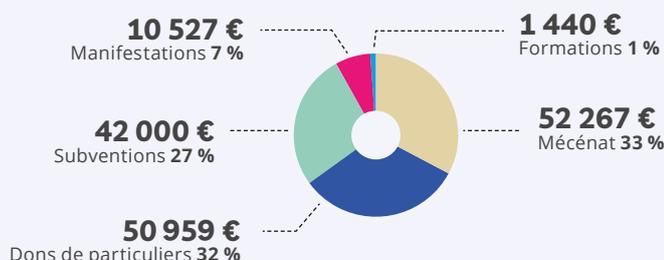
L'ACCOMPAGNEMENT PLURIDISCIPLINAIRE DES VICTIMES : UNE ACTIVITÉ EN CONSTANTE AUGMENTATION

L'activité de l'antenne Isère s'est encore développée en 2024 puisque la cellule d'écoute a dû répondre à près de 2 300 appels, **soit une augmentation de 15 % par rapport à 2023.**

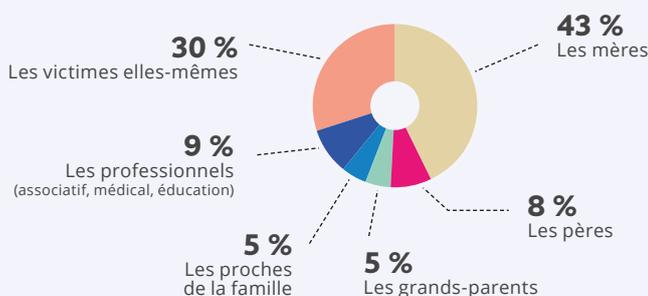
L'équipe a ainsi été amenée à accompagner près de 500 nouvelles situations et a poursuivi l'accompagnement juridique et psychologique de plus de 140 victimes avec près de **1 200 séances de thérapie offertes.**

Afin d'apporter l'accompagnement pluridisciplinaire le plus adapté aux victimes, l'antenne Isère a poursuivi le **développement de nombreux partenariats institutionnels et associatifs** avec notamment le département de l'Isère, le CHU Grenoble-Alpes, la clinique FSEF (Fondation santé des étudiants de France), le CTAI (Centre thérapeutique ambulatoire intensif de Saint-Martin-d'Hères), le tribunal judiciaire de Grenoble, le CDAD (Conseil départemental d'accès au droit), le Barreau de Grenoble, les associations France Victime 38, la Maison des Femmes, le CODASE (Comité Dauphiné d'action socio-éducative - Maison des adolescents) Pluri-elles, Rialto-Issue de secours, le CIDFF (Centre information sur les droits des femmes et des familles), « Une étoile pour l'Innocence », « SOS Inceste pour revivre » et « Chrisallys » (administrateur *ad hoc*).

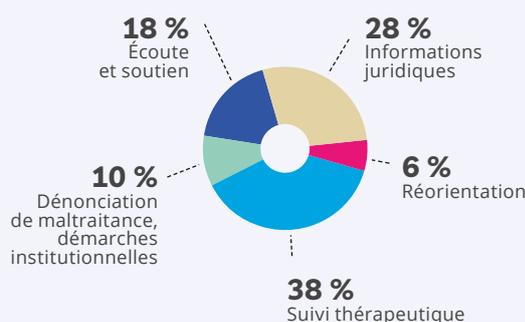
Répartition des ressources de l'antenne Isère



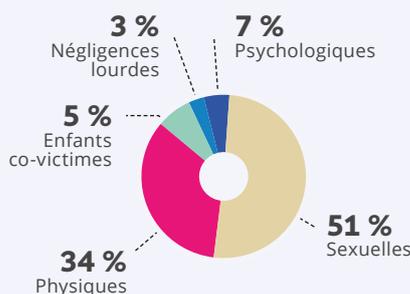
Qui nous appelle ?



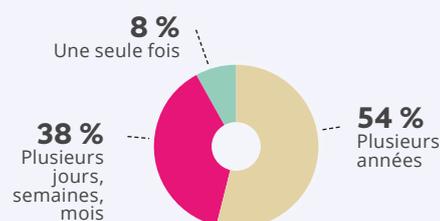
Les attentes des appelants



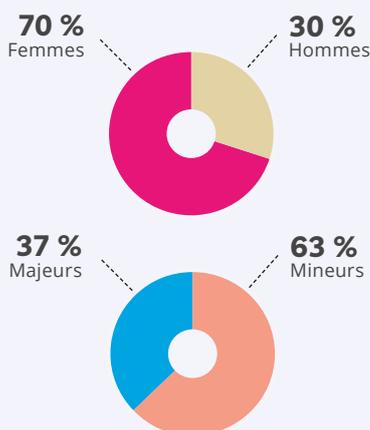
Quels types de maltraitance ?



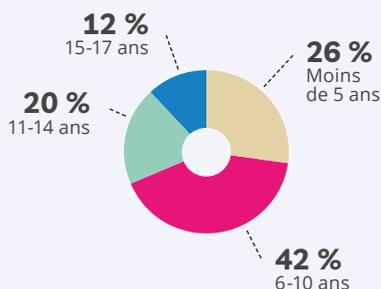
Fréquence de la maltraitance



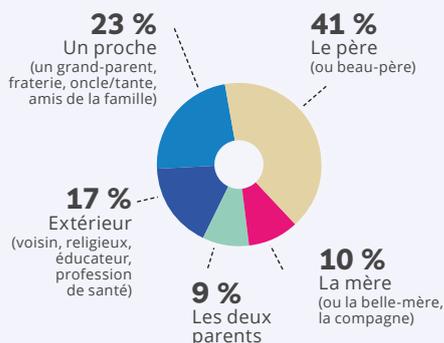
Qui sont les victimes ?



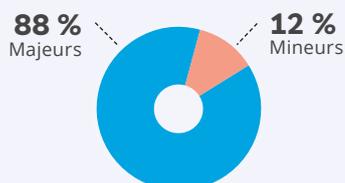
Pour les mineurs ?



Quels sont les auteurs présumés ?



Qui sont les auteurs ?



LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRÉVENTION DANS LES ÉCOLES

Grâce à l'agrément national délivré à L'Enfant Bleu par le Ministère de l'Éducation nationale, l'antenne Isère a développé ses actions de prévention en intervenant auprès de **plus de 440 élèves**. Un partenariat a notamment pu être renouvelé avec les groupes scolaires du Rocher sur la commune du Fontanil, ainsi que les écoles du Coteau et de la Carronnerie situées sur la commune de La Tronche. Les équipes de prévention ont également été amenées à intervenir auprès de l'école Barlatier sur la commune de Brié-et-Angonnes.

Enfin, nos équipes de prévention ont élargi leur périmètre d'intervention pour couvrir l'ensemble du territoire de l'Isère en intervenant notamment au sein de l'école Jean Jaurès sur la commune de Vienne.

LE DÉVELOPPEMENT DES FORMATIONS AUPRÈS DU CREPS DE VOIRON

L'antenne Isère qui bénéficie de l'agrément national jeunesse et éducation populaire de L'Enfant Bleu intervient auprès du CREPS (Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive) de Voiron pour former les futurs éducateurs sportifs sur la détection et la prise en charge des enfants victimes de violence.

La prévention des violences dans le milieu du sport est un enjeu primordial et l'antenne Isère a donc mis en place ces interventions en 2024 pour différentes catégories sportives (natation, handball, sports de glace, etc.) lesquelles vont se développer en 2025.

LES FORMATIONS ET CONFÉRENCES DE L'ANTENNE ISÈRE

L'antenne a également développé ses missions de formation auprès des professionnels de l'enfance et a participé à de nombreuses conférences sur la maltraitance et les violences intrafamiliales :

- **03/02/2024** : formation sur la prise en charge juridique et psychologique des enfants victimes de maltraitance auprès de l'association « Au'tour des familles » ;
- **28/02/2024** : ciné-débat sur les violences sexuelles sur mineurs autour du film « La débâcle » ;
- **15/03/2024** : intervention sur les enjeux juridiques des violences intrafamiliales au colloque organisé par l'association PLEIRA (plateforme régionale d'expertise sur les IVG) ;
- **09/04/2024** : formation sur la prise en charge des violences faites aux enfants auprès du CPTS de Grenoble (Comité professionnel territorial de santé) ;
- **24/05/2024** : participation à la journée de l'accès au droit organisée par le CDAD (Conseil départemental d'accès au droit) ;
- **30/05/2024** : conférence sur la protection des enfants victimes auprès des assistants sociaux en milieu scolaire de l'agglomération grenobloise ;
- **20/09/2024** : formation sur la prise en charge des enfants co-victimes dans le cadre des violences entre partenaires intimes organisée par le RPAI (Réseau Périnatal Alpes Isère) ;

- **04/10/2024** : participation à la Nuit du Droit : Colloque sur la place de l'enfant dans les violences conjugales ;
- **16/10/2024** : formation sur la détection et la prise en charge des violences à l'égard des mineurs auprès de la clinique FSEF ;
- **20/11/2024** : intervention lors de la conférence organisée par la mairie de Saint-Egrève sur la maltraitance ;
- **22/11/2024** : expérimentation avec le CDAD de l'Isère d'un « *escape game* » comme outils de prévention et de sensibilisation auprès des adolescents ;
- **27/11/2024** : intervention lors de la semaine de lutte contre les violences faites aux enfants organisée par la ville d'Eybens ;
- **09/12/2024** : ciné-débat sur la prise en charge de la parole de l'enfant autour du film « La déposition ».

L'ENFANT BLEU ISÈRE : UN PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ D'ÉVÉNEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

L'antenne Isère a été partenaire de nombreuses manifestations sportives et culturelles sur l'ensemble du département, ce qui lui a permis de faire connaître ses missions auprès du plus grand nombre et de collecter des fonds.

1. Elle est notamment l'association partenaire de la course « **Grenoble-Vizille** » qui s'est déroulée le 7 avril 2024 et de la course solidaire « **La Grenobloise** » qui s'est déroulée le 15 septembre 2024.
2. L'antenne Isère a été partenaire du « **Courseton** » organisé par l'école de Brié et Angonnes.

3. L'association a également été partenaire du gala organisé par le studio de danse « **Les petits pas dans les grands** » lors de la soirée du 8 juin 2024.

4. L'antenne Isère a également organisé deux soirées ciné-débats autour des films « **La débâcle** » et « **La déposition** ».

UN PROJET PHARE DE 2024 : L'INAUGURATION DE L'UAPED LE 21 MARS 2024

L'année 2024 a été marquée pour l'antenne Isère par la mise en place des permanences d'écoute et d'accès au Droit au sein de la nouvelle UAPED (Unité d'Accueil Pédiatrique Enfant en Danger) qui a ouvert ses portes au printemps 2024 au sein de l'Hôpital Couple/ Enfants du CHU de Grenoble Alpes.

Cette nouvelle UAPED réunit une équipe pluridisciplinaire composée de médecins légistes, pédiatres, enquêteurs, psychologues, puéricultrices, assistantes sociales et juristes au service de l'enfant victime.

Ainsi, l'objectif de la nouvelle UAPED est de structurer un accompagnement pluridisciplinaire en faveur de l'enfance en danger afin de pouvoir apporter une réponse à la problématique des violences faites aux enfants et **d'améliorer le repérage, l'évaluation et les parcours de santé globale** des mineurs victimes de violence.

Cette nouvelle Unité est innovante en ce qu'elle favorise un décloisonnement sur le sujet de l'enfance en danger entre les secteurs médicaux, sociaux et judiciaires.

LES SOUTIENS FINANCIERS TOUJOURS PLUS NOMBREUX

L'antenne Isère bénéficie de soutiens financiers de la part des institutions publiques et de mécènes privés de plus en plus nombreux, ce qui témoigne de la confiance accordée à nos équipes, de la crédibilité et de la nécessité des actions menées par l'association sur le territoire.

- **FIPD Isère** (Fonds interministériel de prévention de la délinquance)
- **CDAD Isère** (Conseil départemental d'accès au droit)
- **Métropole de Grenoble**
- **Barreau de Grenoble**
- **APTI** (Association de Prévoyance des travailleurs Indépendants)
- **Société HRS**
- **Société IDELEM**
- **Fondation SERFIM**
- **Fondation SAMSE**
- **Réseau des entrepreneurs « 7-ici »**
- **Enseigne Carrefour**
- **Parc Walibi**
- **Amicale des Donneurs de Sang de Dolomieu**
- **Studio de danse Les petits pas dans les grands**
- **Association Une étoile pour l'innocence**
- **Association Néréa**
- **Rotary Clubs** de Grenoble-Belledonne, de Grenoble-Doyen, de Bourgoin et de la Tour du Pin
- **Lions club** Porte de France

La cagnotte solidaire de Noël 2024 de l'antenne Isère a en outre connu un grand succès, puisqu'elle a permis de collecter plus de 20 000 €, dépassant l'objectif initial de 15 000 €. L'antenne Isère remercie une nouvelle fois tous les donateurs pour ce bel élan de générosité.

En outre, les mineurs victimes peuvent être accompagnés par **un chien d'assistance judiciaire**, qui se prénomme « Tandem », au cours de son parcours au sein de l'UAPED et plus particulièrement lors de son audition. La présence rassurante du chien permet en effet chez les jeunes enfants de libérer la parole et de diminuer l'anxiété.

AUTRE PROJET PHARE MIS EN PLACE EN 2024 : CRÉATION DES GROUPES DE PAROLE

L'antenne Isère a ouvert deux groupes de parole pour les victimes.

• Un groupe de parole adultes

Chaque groupe est encadré par deux psychologues cliniciens et a lieu une fois par mois. Cet espace thérapeutique dit « psychodrame » permet aux victimes la mise en jeu du corps au sein d'un groupe. Les mouvements corporels mettent en exergue des sensations telles que le plaisir de créer un scénario, d'endosser un rôle pour soi ou pour d'autres et de le jouer au milieu d'un cercle de participants. Le cadre sécurisant créé par le thérapeute permet la levée des interdits corporels ce qui aide à l'expression et à la découverte de soi et de ses affects. Chaque scène est suivie par un échange portant sur les ressentis, les associations individuelles, les émotions, le retour des souvenirs et l'évocation des associations.

• Un groupe de parole psychodrame

Cette thérapie de groupe est particulièrement bien indiquée pour les adolescents. Alors que la relation de face-à-face avec un psychologue peut générer de l'évitement, le jeu et le mouvement corporel sollicités par le groupe libèrent la parole. Cette forme thérapeutique permet aux jeunes victimes notamment d'explorer de nouveaux rôles, de questionner ses conflits relationnels, de

sublimier son impulsivité par le jeu et la symbolisation et de dépasser ses inhibitions dans un cadre rassurant.

LES DEUX PROJETS PRIORITAIRES DE L'ANTENNE ISÈRE POUR 2025

1. Création d'une permanence pour les enfants co-victimes au sein de la Maison des Femmes Grenoble Ales.

L'antenne Isère a pour projet de créer en 2025 une permanence d'accueil, d'accès au droit et d'accompagnement psychologique pour les enfants co-victimes au sein de la Maison des Femmes située à l'hôpital Couple/Enfants du CHU de Grenoble Alpes afin de structurer un accompagnement pluridisciplinaire en faveur des enfants co-victimes exposés aux violences conjugales. L'équipe de la Maison des Femmes accompagne les femmes victimes de violences conjugales et L'Enfant Bleu Isère aurait pour mission d'accompagner les enfants co-victimes.

Cette nouvelle mission aura ainsi pour objectif d'offrir, dans un lieu unique et adapté, avec du personnel formé :

- un accueil du mineur victime ;
- un premier accès au droit pour la victime et son entourage ;
- la possibilité de soins et de protection adaptés ;
- une prise en charge globale : médico-psychologique, médico-légale et judiciaire.

La Maison des Femmes de Grenoble ouvre ses portes au sein de l'Hôpital Couple/Enfant du CHUGA au printemps 2025. L'Enfant Bleu Isère participe à cette équipe pluridisciplinaire en tenant **des permanences d'accès au droit et d'accompagnement du mineur victime**. L'association sera en outre amenée à proposer

des suivis juridiques et/ou thérapeutiques pour les mineurs qui en auront besoin, suivis assurés par les juristes, avocates et psychologues de L'Enfant Bleu.

La grande innovation de ce projet est de permettre aux enfants co-victimes exposés aux violences conjugales de ne pas être « oubliés » et de bénéficier d'un accompagnement adapté et différencié de celui de leurs parents. Ce projet innovant permettra ainsi aux enfants co-victimes d'être accueillis dans une structure bienveillante et protectrice, adaptée à l'enfant avec une équipe de professionnels pluridisciplinaire.

Cette nouvelle Unité est ainsi innovante en ce qu'elle va favoriser un décloisonnement sur le sujet des violences intrafamiliales entre les secteurs médicaux, sociaux et judiciaires.

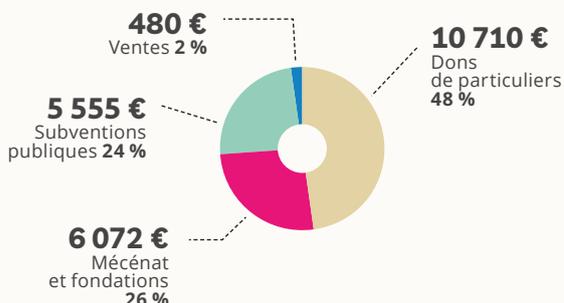
2. Création d'une Maison des Droits de l'enfant et des victimes durant l'enfance

Le départ pour l'été 2025 de l'équipe de la Maison des Aidants du CCAS de Grenoble, qui partage actuellement les locaux avec L'Enfant Bleu Isère, a été l'occasion d'une réflexion sur le devenir des bureaux laissés vacants.

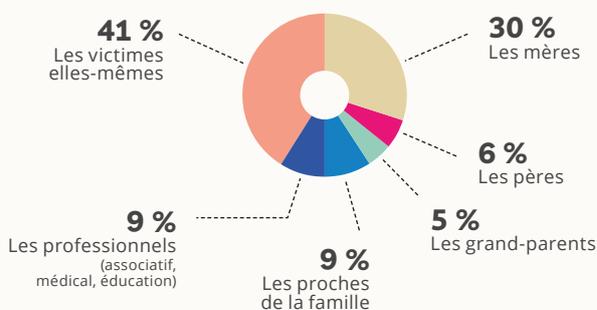
L'Enfant Bleu Isère s'est rapprochée de deux associations partenaires de confiance assurant des missions complémentaires, l'association « Chrysallis » (administrateur *ad hoc*) et l'association « SOS Inceste pour revivre » afin de créer une Maison des Droits de l'Enfant et des Victimes durant l'enfance. Ces deux partenaires ont répondu présent à ce projet qui a été lancé en décembre 2024 avec l'espoir qu'il puisse aboutir en 2025 afin que ce nouveau lieu propice à un accompagnement global et de qualité des enfants victimes et des adultes victimes durant l'enfance puisse voir le jour.

PACA-CORSE

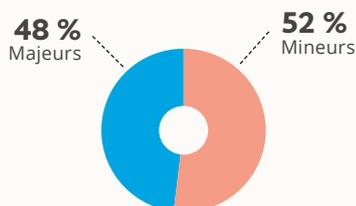
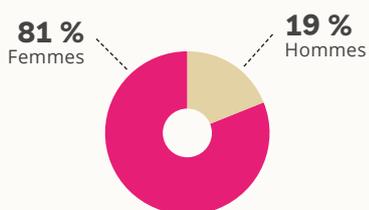
Répartition des ressources de l'antenne PACA



Qui nous appelle ?



Qui sont les victimes ?



LISTE DES PARTENAIRES

- **Agence immobilière**
À la bonne porte
- **Association ARPA**
(association pour restauration et sauvegarde du patrimoine)
- **Association Fraternelle des Devanceau**
- **Association Le regard du cœur**
- **Brasserie des Milles**
- **Carrefour de Digne- les-Bains,**
Opération les Boucles du cœur
- **Chocolatier Joël Vilcoq,**
Manosque
- **Comédien Michel Sarmiento et société Mas Production,**
pièce de théâtre « Mon petit grand frère »
- **École EFPP**
(E-Faculté de psychologie et psychanalyse), Forum Psychologia
- **École Ste Anne,**
Saint-Tropez
- **Fleuriste Une pensée à l'envers,**
Sausset-les-Pins
- **Fondation Crédit Agricole**
Alpes Provence
- **Fondation d'entreprise « Demain »**
(Société Parlym)
- **Groupe de musique LG119**
- **IBS**
(*International Bilingual School of Provence*)
- **JOUGA**
- **Lions club**
Aix Cézanne Doyen
- **Rotary Clubs**
Aix-en-Provence (Sainte Victoire, Cézanne, Aix-en-Provence, Sextius)

En 2024, l'antenne PACA de l'association L'Enfant Bleu a continué à se développer, tant en nombre d'appels reçus et d'accompagnement de bénéficiaires, qu'en multiplication de partenariats et de soutiens, ainsi que par la mise en œuvre et le déploiement des actions de prévention en milieu scolaire. L'ancrage territorial de l'antenne PACA s'est renforcé au fil de l'année.

L'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES EN CONSTANTE AUGMENTATION

Les appels à l'antenne PACA de L'Enfant Bleu sont de plus en plus nombreux et réguliers, et leur nombre a plus que doublé par rapport à l'année 2023. Les bénéficiaires sont orientés par des partenaires locaux, nous contactent via notre site internet, ou sont redirigés par le siège de l'association vers notre antenne locale. Nous leur proposons une écoute téléphonique personnalisée et en fonction de leurs besoins, un accompagnement juridique et un soutien thérapeutique.

L'équipe des 8 écoutantes a été amenée à accompagner plus de 250 nouvelles situations, tout en continuant l'accompagnement des bénéficiaires dont le suivi était déjà engagé en 2023 ou a débuté en 2024. 26 victimes (adultes et enfants) ont pu bénéficier d'un soutien thérapeutique avec nos 7 psychologues cliniciennes partenaires qui reçoivent nos bénéficiaires dans leur cabinet, sur Aix-en-Provence et sur Marseille. Certaines d'entre elles ont pu bénéficier du soutien juridique de la part de la directrice de l'antenne PACA, ou être orientées vers un avocat partenaire.

UN TRAVAIL EN PARTENARIAT RENFORCÉ ET LA PARTICIPATION À DE NOMBREUX ÉVÈNEMENTS

Afin d'apporter un accompagnement pluridisciplinaire de qualité et adapté aux besoins des victimes, l'antenne PACA de L'Enfant Bleu **poursuit le développement de nombreux partenariats institutionnels et associatifs sur le département des Bouches du Rhône et plus largement au sein de la région PACA.**

Elle a notamment développé un partenariat avec le service social en faveur des élèves de l'Académie Aix-Marseille, l'UPAED de Marseille (Hôpital de la Timone), la Maison des femmes Marseille Provence (Hôpital de la conception), le service social et pédiatrique du centre hospitalier du Pays d'Aix, la déléguée du préfet à l'égalité des chances, la direction diocésaine de l'enseignement catholique. Elle a également continué à développer ses relations avec les associations agissant sur le même territoire : la Maison des adolescents 13 Nord, SOS Village d'enfants, l'Amicale du nid, PACTeS, OCD, l'UNICEF ou encore la Sauvegarde de l'enfance des Bouches-du-Rhône. Elle a renforcé son partenariat avec des fédérations sportives : l'AUC (Aix Université Club) et le CROS PACA (Comité Régional Olympique et sportif). Une rencontre avec le Centre de psychotrauma de la région PACA, basé à Nice, a permis une prise de contact avec des structures qui interviennent spécifiquement dans le champ du psycho-trauma.

Elle a également renforcé son partenariat avec les services Éducation et Politique de la mairie d'Aix-en-Provence, notamment via sa participation à de nombreux événements organisés par celle-ci : quinzaine pour la jeunesse sur le thème du sport, rallye citoyen pour les élèves des quartiers prioritaires de la ville, journée internationale des droits de l'enfant ; ainsi que par sa participation à des instances pilotées par la ville : le réseau VIF (violences intrafamiliales), la rencontre de chefs d'établissements réunis en CLSPD (conseil local de prévention de la délinquance), la participation à l'organisation des journées dédiées aux enfants susmentionnées.

Tout au long de l'année, l'équipe de **l'antenne PACA a participé à plusieurs événements pour accroître sa visibilité et continuer son implantation sur le territoire** : le forum Vivacité (forum des associations de la ville de Marseille), le Forum des associations et du bénévolat à Aix-en-Provence, la « Journée internationale des droits de l'enfant » à Marseille et à Aix-en-Provence, une rencontre organisée par la ville de Marseille sur le sujet des violences sexuelles faites aux enfants.

L'antenne PACA a été sollicitée pour intervenir lors d'un Ciné-safe à l'occasion de la sortie du film « Débâcle » sur le thème des violences sexuelles sur mineurs, qui a permis la tenue d'un stand et la participation au débat après la projection du film, à Marseille et à Salon-de-Provence.

Elle a également été partenaire de la pièce de théâtre, « Mon petit grand frère » interprétée par l'acteur Michel Sarmiento au théâtre 108 à Aix-en-Provence et jouée au profit de L'Enfant Bleu au mois d'octobre 2024.

L'antenne PACA de L'Enfant Bleu a développé un partenariat avec l'EFPP (E-Faculté de psychologie et psychanalyse), qui l'a choisie comme partenaire solidaire de son forum Psicologia ayant rassemblé plus de 300 participants, sur la thématique de l'épanouissement personnel de chacun via des ateliers, stands et conférences conçues pour démystifier le domaine de la psychologie et explorer les différentes approches thérapeutiques. Elle a également été partenaire de la DDEC (Direction diocésaine de l'enseignement catholique) pour le Forum Bien-être organisé par des jeunes pour des jeunes (tenue de stands et activités pédagogiques).

À l'occasion de la journée de lutte contre les violences faites aux femmes, la Directrice de l'antenne PACA est intervenue dans un colloque organisé par le collectif Aixois VVF en partenariat avec l'AMU (Aix Marseille Université) sur le thème de l'inceste « Je te crois, je te soutiens » pour présenter les missions et actions de l'association L'Enfant Bleu, au côté de nombreux autres acteurs de la protection de l'enfance (UAPED, MPPF, CRIP, Parquet, CRP, témoignages d'anciennes victimes, etc.).

DES SOUTIENS FINANCIERS À L'ANTENNE PACA DE PLUS EN PLUS NOMBREUX

- 1. L'antenne PACA a bénéficié de soutiens financiers de la part d'une fondation d'entreprise, d'entreprises,** de clubs services et également via le développement de partenariat avec **deux sociétés** : À la bonne porte, agence immobilière engagée pour les causes féminines et familiales, et **JOUGA, le spécialiste du jouet d'occasion de qualité.**
- 2. L'association a bénéficié d'une action solidaire organisée par le Rotary Club Sainte Victoire** pour soutenir ses actions par la vente de chocolats Joël Vilcoq auprès des membres du Rotary Club et par une collecte de jouets et de vêtements organisée par le Lions Club Aix Cézanne Doyen.
- 3. Le magasin Carrefour de Digne-Bains** dans les Alpes de Haute Provence a choisi L'Enfant Bleu comme association bénéficiaire de son **opération les Boucles du Cœur**, proposant à ses clients de faire un don à cette association et permettant le reversement d'un pourcentage de la vente de bouquet de fleurs à L'Enfant Bleu.
- 4. La fondation du Crédit Agricole Alpes Provence** a également apporté son soutien à l'antenne PACA, via son association Cap Solidarité pour une **opération de collecte de jouets en partenariat avec Jouga.**

Nous tenons à remercier tous ces soutiens de plus en plus nombreux et nécessaires à la réalisation de nos actions.

LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PRÉVENTION EN MILIEU SCOLAIRE

L'année 2024 a été consacrée à la mise en place du programme prévention en milieu scolaire : formation de la directrice, d'une psychologue et deux bénévoles aux différents protocoles de prévention mis en place dans les établissements scolaires (de la maternelle au collège). La formation a été réalisée par les psychologues de l'association L'Enfant Bleu intervenant en région parisienne depuis de nombreuses années, entre janvier et mars 2024. Une formation pratique a été également réalisée par l'observation des séances de prévention dans une école élémentaire et un collège.

Entre les mois de mars et de décembre 2024, l'antenne PACA est intervenue dans 5 établissements (3 écoles élémentaires et 2 collèges) pour animer ces séances de prévention auprès de 346 élèves, dans 15 classes différentes. Ces actions ont également été déployées dans des centres de loisirs, dans le cadre d'un projet organisé par la ville d'Aix-en-Provence pour la journée internationale des droits de l'enfant et auprès d'enfants bénéficiant d'un projet de Rallye Citoyen, qui ont été sensibilisés aux droits de l'enfant et au droit à être protégé contre toute forme de violence.

UNE ÉQUIPE IMPLIQUÉE : MISSIONS ET MOYENS HUMAINS DE L'ENFANT BLEU

L'ÉQUIPE DU SIÈGE ET DES ANTENNES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidente et membre du bureau
Isabelle Debré

**Secrétaire général
et membre du Bureau**
Michel Martzloff

Trésorier et membre du bureau
Bertrand Voisine

Administrateurs
Jean-Michel Aubert
Christophe Charpentier
Isabelle De Bray-Equilbey
Patricia Kaazan
Laurence Napoly
Françoise Saimpert
Jean-Christophe Uhrich
Stéphanie Veslot
Marie-Christine Vincent
Adeline Voisine-Lodier
Patricia Wassner-Duchemin

SALARIÉS

Directrice générale
Laura Morin

Directeur antenne Isère
Régis Deschamps

**Directrice antenne
Provence-Alpes-Côte d'Azur**
Sara Lehberger

**Responsable des opérations
et ressources humaines**
Véline Groult

Assistante administrative
Geneviève Robin

**Chargée de communication
et de collectes de fonds**
Axelle Anne

Psychologues cliniciennes
Claire Largeau
Eva Serrano
Charlotte Ménard
Chloé Boulay

Juristes

Emmanuelle Huet
Mathieu Rastoin
Bénédicte Kérébel
Léonie Robert
Suzanne Caton
Clémentine Klein (antenne Isère)
Chloé Jouvel-Triollet (antenne Isère)

COMMUNICATION

Community managers
Charlotte Lepère (Reveli)
Lucie Lansmarie

PSYCHOLOGUES GROUPE DE PAROLE ET ATELIER CONTE (VACATAIRES)

Île-de-France
Julie Cherfaoui
Romain Confino
Adrien Vidalenc
Lucie Potet

PSYCHOLOGUES PRÉVENTION (VACATAIRES)

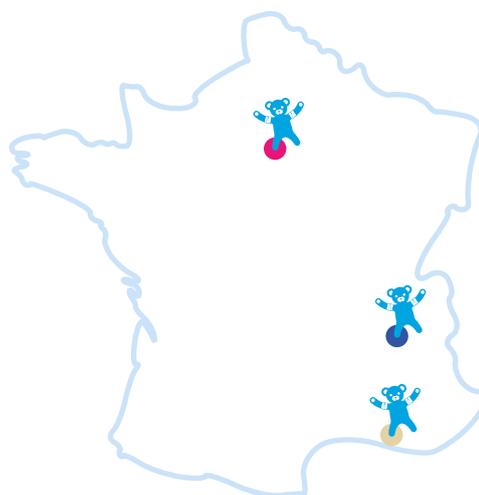
Île-de-France
Adrien Vidalenc
Anne-Laure Capponi-Sanna
Aurélia Liaudet
Camille Gaillard
Danaé Dubois
Émilie Neel
Lucie Potet
Marie-Mathilde Tasset de Landshher
Nolwenn Le Chevoir

Isère
Elisabeth Kuenhen

Provence-Alpes-Côte d'Azur
Amélie Amator

Rouen
Christie Lacaille-Fouasse
Mélodie Ruinet

Stagiaires prévention
Romane, Juliette, Morganne,
Natalia, Lucie, Mariem, Maï,
Tamanna et Amaya



ÉQUIPE DE PSYCHOLOGUES CLINIENS POUR LES ANTENNES (VACATAIRES)

Isère
Catherine Guelin-Gengoux
Elisabeth Kuenhen
Valérie Breyse
Yann Kassibrakis

Provence-Alpes-Côte d'Azur
Alice Morel
Anaïs Elbez
Camille Tetin
Caroline Vivier-Girieud
Marie-Anaïs Roques
Myriam Tosquellas
Pascaline Bonnet

BÉNÉVOLES

Isère
9 écoutants-référents :
Alice, Aurélie, Danièle, Dominique,
Lilia, Lucie, Patricia, Yasmine, Zoé

Provence-Alpes-Côte d'Azur
9 écoutants-référents :
Anne-Sophie, Annie, Delphine,
Françoise, Karine, Karine,
Lou, Marie, Stéphanie

2 bénévoles prévention :
Amélie, Stéphanie

Siège en Île-de-France
2 bénévoles administratives :
Corinne, Marie-Christine

13 écoutants-référents :
Alexandra, Alix, Angèle,
Audrey, Aurélie, Béatrice,
Julie, Laure, Maryse, Michèle,
Olivier, Régine, Sami

INTERVIEW

D'UNE STANDARDISTE DE L'ASSOCIATION

Aviez-vous déjà une expérience dans l'écoute ou le secteur associatif avant d'intégrer l'association ?

Marie-Hélène : Je n'ai pas eu à proprement parler de première expérience dans l'écoute, mais je suis **une personne sensible, je suis une éponge à émotion même je dirais, et j'ai une aversion pour l'injustice.** Alors, le standard à L'Enfant Bleu est une mission qui me parle.

Par ailleurs, j'avais déjà fait du bénévolat contre la maltraitance animale, c'est aussi une cause qui me tient vraiment à cœur car **les associations se battent pour défendre les « sans-voix ».** Dans ce domaine également il y a fort à faire pour faire évoluer les consciences...

Comment décririez-vous la mission principale du standard téléphonique de L'Enfant Bleu ? Que représente pour vous ce premier contact avec les appelants ?

M.-H. : C'est le point d'entrée à l'association, donc bien souvent le 1^{er} contact d'une victime qui cherche de l'aide. Cependant, il faut bien garder à l'esprit que le rôle des standardistes n'est pas l'écoute, ni le conseil, nous ne sommes pas formés pour cela contrairement aux écoutants-référents qui prennent le relais ensuite. **En raison du grand volume d'appels, nous devons en un minimum de temps arriver à comprendre la situation exposée afin de pouvoir rapidement orienter l'appelant vers le bon interlocuteur** en interne, ou le réorienter sur une autre structure en fonction de ce qui est le plus adapté à sa demande.

Pouvez-vous nous expliquer comment sont gérés les appels venant de toute la France ?

M.-H. : Les appels provenant de la région Auvergne-Rhône-Alpes sont pris en charge par l'antenne Isère située à Grenoble ; les appels provenant de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) ou de la Corse sont pris en charge par l'antenne PACA située à Aix-en-Provence ; les appels provenant de la région Occitanie sont pris en charge par l'association partenaire L'Enfant Bleu à Toulouse. **Tous les autres appels, y compris ceux provenant des régions d'Outre-mer sont pris en charge par le siège à Issy-les-Moulineaux.**

Quel est le lien entre votre mission et celles des autres membres de l'équipe (bénévoles écoutants-référents, psychologues, juristes, chargée de communication) ?

M.-H. : Le standard est relié à chaque membre de l'équipe. En effet, nous recevons les nouvelles demandes d'aide et les appels de bénéficiaires suivis par nos écoutants ou nos juristes, mais aussi les appels des patients suivis par nos psychologues. Nous recevons également les appels des professionnels de l'enfance qui seront rappelés par nos professionnels, ou encore les appels des donateurs et des partenaires en lien avec notre chargée de collecte, les appels des journalistes ou des institutions à destination de notre présidente ou de notre directrice générale, etc. Bref, nous traitons et transmettons un large panel d'appels en lien avec tous les acteurs de l'association.

Quelle est la situation ou le type d'échange qui vous motive le plus dans votre rôle (ce qui vous aide à tenir sur la durée) ?

M.-H. : Une fois le 1^{er} appel passé au standard, nous n'avons plus accès aux dossiers des bénéficiaires, car ils sont suivis par les écoutants-référents, les juristes et les psychologues de l'association. Donc nous n'avons généralement pas d'information sur les suites de leurs demandes, cela peut être assez frustrant pour nous. Donc, ce qui est motivant, c'est **quand certains bénéficiaires nous recontactent pour remercier l'équipe des avancées dans leurs dossiers ou pour nous dire qu'ils se sentent mieux tout simplement.**

Y a-t-il un appel ou une situation qui vous a particulièrement marquée ? De quelle manière ?

M.-H. : Je ne pourrais pas dire qu'il y ait un appel qui m'ait plus marqué, sauf peut-être au début de ma prise de poste, car **il faut le temps d'apprendre à encaisser** quand on arrive à l'association... Au standard nous recevons tout au long de la journée des demandes d'aide, nos interlocuteurs sont la plupart du temps en détresse ou fatigués des procédures qui n'avancent pas, donc **la majorité des appels sont lourds émotionnellement.** Alors bien sûr, il y a parfois des situations qui nous remuent plus que d'autres, parce qu'elles résonnent davantage avec notre vie personnelle, ou parce que ce jour-là, nous sommes particulièrement fatigués et donc plus sensibles, ou encore parce que les faits sont particulièrement atroces, mais je ne rentrerai pas dans les détails, pour préserver nos lecteurs...

Comment décririez-vous votre rôle d'aidant, lors du premier appel au standard ?

M.-H. : Nous pouvons confirmer aux victimes qu'elles ont bien fait d'appeler, qu'elles sont au bon endroit et que nous allons les recontacter dès que possible. Cela permet de faire retomber les angoisses et nous ressentons le soulagement des appelants qui se savent enfin pris en charge. C'est, je l'espère, le premier pas vers leur guérison.

Que ressentez-vous à l'idée d'être parfois la première à écouter une personne qui n'a jamais parlé de ce qu'il a vécu ? Quels sont les plus grands défis que vous rencontrez dans votre métier de standardiste dans un contexte aussi sensible ?

M.-H. : C'est un moment clé, et la difficulté au standard est qu'en raison du nombre d'appels, nous avons très peu de temps pour chaque appelant. Nous sommes conscients qu'il est difficile d'apporter le réconfort attendu en si peu de temps sur ce 1^{er} échange, d'autant que nous ne pouvons pas rentrer dans de l'écoute ni donner de conseils immédiatement. Mais, je pense que le fait qu'une victime entende que nous avons compris sa demande et que nous ferons notre maximum pour l'aider ou l'orienter au mieux à l'issue de ce premier appel est la première étape nécessaire pour avancer dans sa démarche de reconstruction, et cela peut donc déjà l'apaiser un peu.

Ce rôle a-t-il changé votre perception des violences faites aux enfants ? Si oui comment ? Quel impact cet engagement a-t-il sur votre vie ou votre vision du monde ?

M.-H. : Comme pour n'importe quel sujet sensible, dès que l'on commence à gratter la surface, on se rend compte de l'étendue des dégâts... C'est exactement ce qui m'est arrivé. Avant de travailler à l'association, je savais que la

maltraitance envers les enfants existait, mais j'étais très loin d'en connaître les proportions.

Vous avez dû voir passer les différentes campagnes de sensibilisation dans les médias ces dernières années... On a appris que toutes les 3 minutes, un enfant est victime d'inceste, de viol ou d'agression sexuelle, ou encore que tous les 5 jours, 1 enfant meurt sous les coups de ses parents ou de ses proches ! Ce ne sont pas que des slogans, c'est une réalité, une bien triste réalité, on le voit chaque jour ici à L'Enfant Bleu. Le monde est cruel envers les personnes fragiles comme les enfants, je le savais, mais j'en ai bien plus conscience à présent...

C'est dur, mais c'est ce qui motive mon engagement pour L'Enfant Bleu sachant que nous faisons notre maximum chaque jour pour aider les victimes. Tout n'est pas près d'être résolu, mais je suis convaincue que nous faisons notre maximum dans ce combat avec les moyens que nous avons.

Comment gérez-vous les appels les plus éprouvants ? Comment l'association vous soutient-elle dans les moments où la charge émotionnelle ou mentale devient trop lourde ? Quelles sont les ressources mises en place par L'Enfant Bleu pour vous soutenir dans votre mission ?

M.-H. : Nous travaillons en binôme sur le standard, ce qui permet d'alterner les prises d'appels et les tâches administratives afin d'avoir des journées moins lourdes émotionnellement parlant. En cas d'appel vraiment difficile, si nous nous sentons trop impactés, nous pouvons nous tourner vers les psychologues ou les autres membres de l'équipe, donc on ne reste pas seuls avec cette détresse.

Par ailleurs, au siège nous avons une supervision d'équipe chaque mois, animée par un psychologue extérieur. C'est l'occasion d'aborder nos difficultés et de réfléchir en groupe aux situations qui nous pèsent. L'association propose aussi de prendre en charge mensuellement une partie des séances de psychothérapie en individuel. C'est une obligation pour les psychologues, et une option pour les autres salariés, mais en cas de besoin c'est donc un vrai soutien mis à notre disposition.

« JE SUIS CONVAINCUE QUE NOUS FAISONS NOTRE MAXIMUM DANS CE COMBAT AVEC LES MOYENS QUE NOUS AVONS. »

Marie-Hélène à L'Enfant Bleu depuis 2022

FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT DES ÉQUIPES

FORMATION À L'ÉCOUTE POUR LES ÉCOUTANTS-BÉNÉVOLES

Les écoutants-bénévoles de l'association bénéficient d'une formation initiale puis continue tout au long de l'année pour répondre au mieux aux besoins des bénéficiaires. Dès leur premier jour, les psychologues proposent une formation à l'écoute active. Cette première session aborde les principes fondamentaux de l'écoute, tels que la bienveillance, le non-jugement et la reformulation. L'objectif est que l'appelant, au bout du fil, se sente véritablement écouté et soutenu grâce à une posture accueillante. L'écoute active se déploie dans un cadre spécifique, établi par l'écoutant, afin de sécuriser tant l'appelant que l'écoutant.

L'écoutant-bénévole joue un rôle essentiel : celui de favoriser l'émergence des besoins subjectifs de l'appelant, afin de répondre de la manière la plus appropriée possible. Son écoute est au cœur du dispositif, en tant que pivot pour identifier et satisfaire les besoins des bénéficiaires.

La formation à l'écoute permet également d'aborder les situations plus complexes, comme celles où les appelants sont particulièrement en colère, souvent en raison de parcours de vie difficiles, ou encore lorsqu'ils manifestent une hyperactivation émotionnelle, se traduisant par un débit de parole rapide et teinté d'anxiété.

Tout au long de l'année, la formation à l'écoute se poursuit, et en 2025 elle s'enrichira avec une session de deux jours, en partenariat avec le collectif TeSS et dispensée par l'association France Victimes. Cette formation approfondira les principes de l'écoute au téléphone, afin d'offrir aux bénévoles des outils toujours plus adaptés.

De plus, les professionnels de l'association, qu'il s'agisse de juristes ou de psychologues, organisent une réunion tous les deux mois pour les écoutants-bénévoles. Ce moment d'échanges permet de faire remonter les difficultés rencontrées et offre également l'opportunité d'inviter d'autres professionnels de la protection de l'enfance, qui pourront partager leurs expériences et leurs connaissances sur leurs métiers.



LA PRISE EN CHARGE DES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX À L'ASSOCIATION: GÉNÉRALISER LA SUPERVISION INDIVIDUELLE À L'ENSEMBLE DES SALARIÉS



Dans le cadre de la gestion des risques psycho-sociaux au sein de notre association, il est essentiel de prendre des mesures concrètes pour soutenir l'ensemble des salariés et bénévoles face aux défis quotidiens et aux difficultés émotionnelles liées à la nature de leur mission. Les situations particulièrement difficiles auxquelles nous sommes confrontés, qu'il s'agisse d'histoires traumatiques ou de situations stressantes, nécessitent une approche bienveillante et structurée afin de préserver le bien-être des équipes.

Depuis la création de l'association, **une supervision individuelle obligatoire a été mise en place pour les psychologues cliniciennes salariées**, à raison d'une séance mensuelle. Ce dispositif est considéré comme essentiel pour permettre une gestion sereine des cas complexes et éviter l'épuisement professionnel.

Depuis 2016, l'ensemble des salariés bénéficient également d'**une supervision d'équipe mensuelle, là encore obligatoire**. Cet espace de réflexion est essentiel pour permettre aux salariés de parler librement des obstacles rencontrés dans leur pratique et de trouver des solutions ensemble.

Par ailleurs, une nouvelle mesure a été instaurée depuis octobre 2021, visant à modifier le temps de travail et à **débloquer des RTT** devant être posés dans un délai de deux mois. Cette mesure vise à favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle.

Depuis septembre 2023, **une supervision individuelle a également été mise en place pour les juristes**, bien que son accès reste à l'appréciation de chacun.

De plus, **l'analyse de pratiques a été instaurée tous les deux mois depuis janvier 2022 pour les écoutants-référents**.

Ces séances permettent d'identifier collectivement les difficultés rencontrées dans le cadre des échanges avec les usagers et de trouver des solutions de manière collaborative.

Enfin, en 2024, pour aller plus loin dans la gestion des risques psycho-sociaux, **la supervision individuelle a été élargie à l'ensemble des salariés de l'association**, qu'il s'agisse des directeurs, des standardistes, des chargés de communication. Cette mesure vise à offrir à tous un espace d'accompagnement personnalisé, leur permettant de partager leurs difficultés et de bénéficier d'un suivi professionnel pour prévenir l'épuisement et maintenir un environnement de travail sain.

Cette généralisation de la supervision individuelle s'inscrit dans une démarche globale de prévention et de soutien. Elle permet non seulement d'améliorer le bien-être des équipes, mais aussi de renforcer la qualité de l'accompagnement offert aux usagers. En garantissant un soutien adéquat à tous les niveaux de l'organisation, l'association affirme sa volonté de créer un environnement de travail respectueux et bienveillant, dans lequel chaque membre de l'équipe peut s'épanouir et contribuer à la mission collective de manière sereine et durable.



NOS MISSIONS

1 ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DES VICTIMES

ÉCOUTE TÉLÉPHONIQUE

Une cellule d'écoute est disponible du lundi au vendredi. Elle s'appuie sur des écoutants-référents formés par les psychologues et les juristes de l'association. Elle vise à apporter aux victimes et aux témoins des informations fiables et un soutien adapté.

ACCOMPAGNEMENT THÉRAPEUTIQUE

Assuré par nos psychologues cliniciennes spécialistes du psychotraumatisme, l'accompagnement thérapeutique est proposé aux enfants et adultes victimes de maltraitements dans l'enfance sous forme de suivi individuel, de groupe de parole ou encore d'atelier conte pour les plus jeunes.

ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE

Nos juristes apportent une assistance adaptée à chaque situation et s'adressent aux victimes et à leur entourage avec des informations sur les différentes procédures judiciaires. Elles peuvent aussi être amenées à émettre des signalements auprès des services compétents.

2 SENSIBILISATION

L'association mène des actions de sensibilisation tout au long de l'année afin d'encourager chaque victime ou témoin à alerter en cas de danger.

3 PRÉVENTION

Les préventions dans les écoles, de la maternelle au collège, sont animées par un psychologue clinicien et un stagiaire étudiant en psychologie.

4 PLAIDOYER ET PARTIE CIVILE

L'Enfant Bleu rencontre les acteurs politiques pour améliorer ensemble le système de la protection de l'enfance. Dans ce même objectif, l'association se porte partie civile dans certains procès pour dénoncer les défaillances du système.



ÉCOUTE TÉLÉPHONIQUE



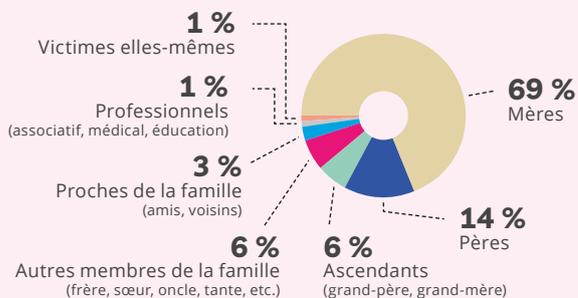
CHAQUE JOUR, LES ÉCOUTANTS-RÉFÉRENTS BÉNÉVOLES ASSURENT UNE PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE, JOUANT UN RÔLE CLÉ DANS NOTRE DÉMARCHÉ D'ACCOMPAGNEMENT

Présents chaque même jour de la semaine, ils garantissent une continuité dans la prise en charge et assurent un suivi personnalisé à chaque bénéficiaire qui nous contacte. Leur présence permet d'établir une relation de confiance et de créer un véritable lien avec ceux qui en ont besoin.

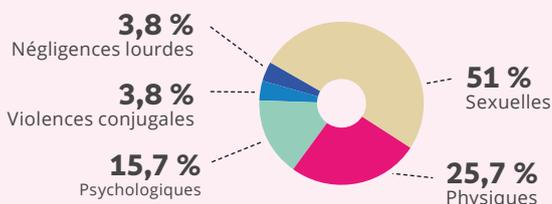
Formés en continu par les professionnels de l'association, les écoutants-référents sont à même d'offrir une écoute active à la fois bienveillante et respectueuse des spécificités de chaque situation. Ils soutiennent les personnes dans leurs démarches et assurent la liaison avec les juristes et psychologues de l'association. Ensemble, ils réfléchissent aux actions à mener pour garantir un accompagnement adapté et de qualité.



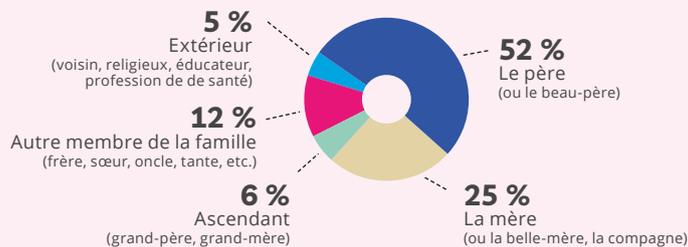
Qui nous appelle ?



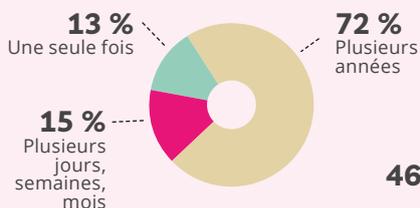
Quels types de maltraitements ?



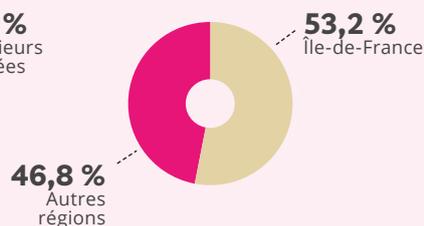
Quels sont les auteurs présumés ?



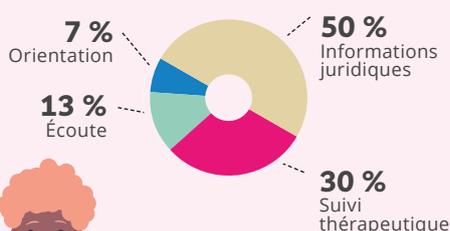
Fréquence de la maltraitance



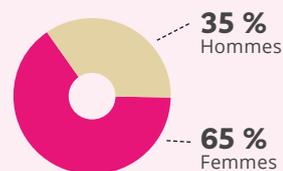
Répartition des dossiers ouverts au siège en 2024



Les attentes des appelants



Qui sont les victimes ?



ACCOMPAGNEMENT THÉRAPEUTIQUE INDIVIDUEL

PRÉSENTATION

L'accompagnement psychologique joue un rôle essentiel dans la prise en charge des personnes ayant subi des maltraitements. En effet, ces événements peuvent avoir des conséquences graves à court, moyen et long terme. Une prise en charge adaptée permet de proposer un espace de parole et d'élaboration indispensable au bien-être et à la reconstruction de la personne concernée.

Ce soutien psychologique est précieux et doit être initié le plus tôt possible. Plus l'accompagnement est précoce, plus les possibilités d'évolution s'élargissent. Le psychisme d'un enfant est en constante construction et maturation.

Proposer un espace de parole et d'expression permet de prévenir l'ancrage de traumatismes qui, sans extériorisation, risquent de se cristalliser et de provoquer, à l'âge adulte, des troubles tels que la dépression, les troubles de la personnalité, les addictions ou encore le trouble de stress post-traumatique. Ces différents troubles sont des conséquences directes d'un passé bouleversant tous les repères d'un enfant. Une prise en charge globale et adaptée permet à l'enfant de retrouver un équilibre émotionnel et de se projeter plus sereinement dans son avenir.

Le constat est similaire pour les adultes victimes de maltraitance dans leur enfance. Beaucoup vivent avec un profond sentiment d'insécurité. Les traumatismes de l'enfance ont souvent altéré leur

capacité à avoir confiance en eux, en autrui et en l'avenir. Privés de l'insouciance propre à l'enfance, ces adultes rencontrent fréquemment des difficultés dans leur vie quotidienne, qu'il s'agisse du travail, des relations interpersonnelles ou de l'estime de soi. Ces problématiques sont directement liées à un passé marqué par la carence affective et la violence.

Il est donc essentiel de leur offrir un espace de parole bienveillant leur permettant d'explorer leur histoire. Les sentiments prédominants chez ces personnes sont souvent la honte, la culpabilité et la peur. L'accompagnement psychologique vise à leur permettre de reconnaître et de légitimer leur souffrance afin de les délester du poids qu'ils portent parfois depuis de nombreuses années. Que ce soit pour les enfants ou pour les adultes, la prise en charge psychologique repose en grande partie sur un travail autour des émotions. Ces dernières sont parfois enfouies et doivent être identifiées et exprimées afin d'amorcer un processus de reconstruction.

Au sein de L'Enfant Bleu, nous proposons des thérapies individuelles aux enfants victimes de maltraitance ainsi qu'aux adultes ayant vécu des maltraitements durant leur enfance. L'objectif est d'assurer une prise en charge psychologique personnalisée et de favoriser une libération de la parole, essentielle pour briser le silence souvent porteur de souffrances profondes.

Notre mission est d'accompagner chaque individu sur son chemin de résilience afin qu'il puisse se reconstruire et envisager un avenir plus serein.



FOCUS

LE RÉSEAU DE PSYCHOLOGUES LABELLISÉS L'ENFANT BLEU

L'une des différenciations fortes de l'association L'Enfant Bleu réside dans l'accompagnement thérapeutique spécifique du psychotraumatisme complexe qu'elle dispense aux mineurs, jeunes adultes et majeurs victimes de violences dans l'enfance.

C'est pourquoi, en complément des thérapies individuelles proposées au sein des locaux de l'association, il est nécessaire de pouvoir orienter les bénéficiaires en demande vers des psychologues à même de répondre à leurs besoins.

En effet, l'association reçoit des sollicitations venant de différentes régions et ne peut malheureusement pas répondre à l'ensemble des demandes. Notre objectif est donc d'établir un réseau de professionnels compétents, labellisés L'Enfant Bleu, répartis par région et spécialité, afin de travailler conjointement et offrir d'autres espaces de parole aux victimes.

Une première expérimentation a été lancée en février 2024 avec 9 professionnels et la prise en charge d'une vingtaine de patients.

Il s'agira, à l'issue, de décider de la faisabilité de ce programme, notamment d'un point de vue financier et organisationnel. La décision sera prise par le conseil d'administration de l'association courant 2025.

OBJECTIFS DU RÉSEAU DE PROFESSIONNELS LABELLISÉ L'ENFANT BLEU

- Rediriger rapidement et sereinement les bénéficiaires vers nos partenaires.
- Donner un accès à des soins spécialisés et en fonction des revenus aux victimes de violences dans l'enfance.
- Démultiplier notre offre de soin.

Siège Île-de-France

PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES

80 % Femmes
20 % Hommes



ÂGE DES BÉNÉFICIAIRES

57 % Adultes
14 % Mineurs
29 % Jeunes majeurs



Isère (38)

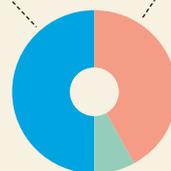
PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES

70 % Femmes
30 % Hommes



ÂGE DES BÉNÉFICIAIRES

50 % Adultes
42 % Mineurs
8 % Jeunes majeurs



Autres régions

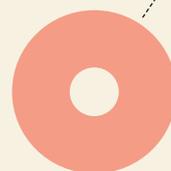
PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES

100 % Femmes



ÂGE DES BÉNÉFICIAIRES

100 % Mineurs



105 SÉANCES EFFECTUÉES

FOCUS

LES VIOLENCES ENTRE MINEURS

OBSERVATIONS ET ENJEUX

Dans le cadre de nos missions à l'association, nous avons observé et accompagné de nombreux mineurs confrontés à des comportements violents, tant au sein de la fratrie que dans le cadre scolaire. Ces violences, souvent sous-estimées, peuvent avoir des répercussions profondes sur le développement psychologique et social des jeunes. Comprendre leurs causes, en mesurer l'impact et proposer des solutions adaptées est essentiel pour accompagner ces jeunes en souffrance et prévenir les risques de répétition.

Les violences entre mineurs se manifestent sous diverses formes : violences physiques, verbales, psychologiques, ou sexuelles. Les causes de ces comportements violents peuvent être multiples, et dans de nombreux cas, les jeunes auteurs de violence ont eux-mêmes été exposés à des traumatismes. Ce cercle de violence nécessite une attention particulière afin d'éviter sa perpétuation.

Au sein de notre association, nous proposons des entretiens individuels pour les victimes de violences. Toutefois, nous avons été confrontés à des situations où l'auteur et la victime sont issus de la même fratrie. Cette réalité nous a amenés à nous interroger sur la nécessité de prendre en compte les violences intra-familiales, notamment celles qui se produisent entre frères et sœurs. Il est en effet crucial d'intégrer dans notre approche les jeunes auteurs de violences, en vue de prévenir toute récidive. Pour cela, un travail spécifique sur les émotions, ainsi que la compréhension des causes de ces violences, est indispensable. Il convient également d'adopter une approche pluridisciplinaire pour offrir une prise en charge adaptée et globale.

L'INCESTE AU SEIN DE LA FRATRIE

Nous avons également été amenés à intervenir dans des situations où des violences sexuelles se produisent entre frères et sœurs, un phénomène encore trop souvent ignoré. Ces violences restent généralement taboues, bien qu'elles représentent un enjeu majeur pour la dynamique familiale et le bien-être des enfants.

Les violences intra-familiales, et plus spécifiquement celles au sein de la fratrie, sont souvent minimisées, car elles se produisent à huis clos. Cependant, elles peuvent avoir des conséquences profondes sur le développement des enfants et des relations familiales. Ces violences peuvent être exacerbées par des situations complexes telles que la séparation des parents, la rivalité entre les enfants, des inégalités de traitement ou encore la négligence parentale.

Lorsqu'une violence sexuelle se produit au sein de la fratrie, il est impératif de prendre en compte le contexte familial dans son ensemble. L'inceste, en particulier, peut signaler une désorganisation profonde des liens familiaux et un dysfonctionnement relationnel majeur. En tant que professionnels, notre rôle est d'identifier les sources des conflits familiaux, tout en veillant à recueillir la parole de l'enfant, qu'il soit victime ou auteur, afin de replacer chacun dans son rôle et d'encourager la communication.

Dans ce cadre, notre association a accueilli un frère et une sœur victimes d'inceste. Cette situation nous a permis d'explorer les dynamiques familiales complexes et de mettre en place un accompagnement adapté pour chacun, en tenant compte de leurs souffrances et en cherchant à restaurer des relations saines.



L'HISTOIRE DE JULES, 7 ANS

Jules, 7 ans, se présente à l'association accompagné de ses parents et de sa sœur de 14 ans. Cette dernière a eu des gestes incestueux envers son frère. Les parents prennent contact avec l'association afin d'offrir un espace de parole à la fratrie. Nous recevons individuellement Jules et sa sœur dans les locaux de L'Enfant Bleu.

Notre première démarche consiste à comprendre la dynamique familiale et à réfléchir à la meilleure façon d'accompagner l'ensemble du système. Nous accueillons la famille pour une première rencontre et percevons les difficultés rencontrées par chacun au moment de la révélation des faits dont Jules a été victime.

Les parents ont réagi de manière appropriée pour protéger leurs enfants. Toutefois, lorsque les enfants se présentent, il apparaît qu'ils ne saisissent pas pleinement l'ampleur de ce qui s'est passé. Les parents, quant à eux, comprennent la gravité de la situation et ont expliqué à leurs enfants que ce qui s'est produit « n'est pas normal » et « ne doit pas se reproduire ». Cependant, la fratrie semble ne pas avoir intégré, comme l'ont fait les adultes, que ces faits sont pénalement répréhensibles et graves.

Dans le cadre du suivi, nous prenons le temps de discuter avec Jules pour comprendre comment il vit les événements après coup. Aucun symptôme particulier n'est observé dans un premier temps. Nous réalisons que cet événement n'est pas verbalisé ni exprimé, car il est lié aux conflits internes au sein de la famille. Pour Jules, il semble

que l'évènement soit associé à des sentiments négatifs vis-à-vis de son entourage, et il tente de les protéger en gardant cela enfoui.

Nous mettons l'accent sur l'importance des mots et de l'expression. Nous lui rappelons également la signification de sa place d'enfant, et lui offrons un espace à l'association où il peut se sentir en confiance pour s'exprimer librement.

Jules semble avoir enfoui cet événement, probablement parce qu'il a perçu la réaction des adultes, marquée par la colère et la tristesse. Il ne comprend pas pleinement ce qui s'est passé ni pourquoi cela revêt une telle gravité. Nous profitons de cette prise en charge pour lui parler du corps, des limites et de l'importance du consentement. L'objectif est de lui permettre de comprendre la gravité des faits, afin de prévenir les conséquences à long terme, mais aussi pour éviter la répétition de ces actes.

Conscients qu'il est difficile pour les enfants de mettre des mots sur leurs émotions, nous proposons à Jules de dessiner sa « galaxie » et de représenter les « météorites » qui ont bouleversé sa planète. Ce dessin lui permet d'exprimer les actes subis et de symboliser le chamboulement intérieur qu'il a vécu. Par la suite, il qualifiera cet événement « d'accident », signifiant qu'il reconnaît les conséquences de l'évènement, qu'il en conserve des séquelles, mais qu'il considère désormais que cela ne se reproduira plus. Il comprend également qu'il peut se confier à un adulte en cas de besoin.

L'INTÉGRATION DU CYCLE DE LA VIE (ICV)

L'intégration du cycle de la vie (ICV) est considérée comme une thérapie brève et fait partie des thérapies cognitivo-comportementales (TCC) de « 3^e vague » : émotionnelle et expérientielle. Elle a été développée en 2002 aux États-Unis par Peggy Pace. Elle est issue des recherches en neurosciences portant sur l'anxiété, l'attachement et le traumatisme.



PRINCIPE DE L'ICV

Lorsqu'un événement trop difficile ne peut être « digéré », il est déconnecté des autres réseaux neuronaux et il n'est pas vécu comme étant passé lorsqu'on se le remémore. Le temps du traumatisme est distordu. Ainsi, **même si intellectuellement la personne sait que l'événement est terminé, son corps contient le traumatisme dans un réseau isolé**, déclenchant des réactions inadéquates face à des situations dans le présent. L'objectif de l'ICV est donc de prouver au corps que le temps a passé, et que le danger n'est plus. Lors d'une séance d'ICV, **l'intensité émotionnelle associée au souvenir est abaissée et le souvenir est intégré dans son histoire de vie plus globale**. Le lien de confiance solide patient-thérapeute permet de contenir les

émotions ressenties tout au long de la séance, et offre un espace de sécurité au sein duquel le patient « visualise » des événements traumatiques sans en être prisonnier. C'est une approche qui amène à **un soulagement rapide**, tant sur le plan psychologique que physiologique, en relançant l'intégration neuronale et la capacité naturelle du corps et du psychisme à se guérir, sans retraumatiser.

L'ICV repose sur un triptique : la ligne du temps (c'est-à-dire une liste de souvenirs), la répétition de celle-ci et l'alliance thérapeutique entre le patient et le thérapeute. Cet assemblage, associé au phénomène naturel de la plasticité cérébrale, permet au cerveau de créer de nouvelles connexions neuronales, et ainsi d'éprouver au système corps-esprit que l'événement est bien terminé.

L'ICV est principalement indiquée dans le cas de **souvenirs traumatiques isolés ou répétés**, de **dysrégulation émotionnelle**, de **trouble de l'attachement**, et de **dissociation**. Elle constitue une méthode alternative à la thérapie basée exclusivement sur la parole. Elle est particulièrement appréciée chez des personnes ayant des difficultés à s'exprimer spontanément, des personnes dissociées, ou ayant déjà réalisé un nombre important de psychothérapies, présentant une souffrance psychique persistante.

L'ICV DANS LA PRISE EN CHARGE DES TRAUMATISMES SIMPLES

Comme toute thérapie, l'ICV débute par un temps conséquent d'anamnèse et de mise en place de l'alliance thérapeutique, plusieurs séances durant. Le protocole TSPT (Trouble de stress post-traumatique) peut être une première indication dans la thérapie, une séance suffisant à résoudre les symptômes liés au traumatisme simple. Il s'agit d'un événement unique, circonscrit dans le temps, dans lequel la personne a été exposée directement ou indirectement à un événement traumatique, où sa vie a été éprouvée comme étant en péril. Dans le cadre d'un trouble de stress post-traumatique simple, la personne éprouve des symptômes très invalidants depuis plus d'un mois, qui sont source d'une grande souffrance et l'empêchent de mener sa vie comme avant.

Cette séance particulière en ICV TSPT dure en moyenne 1h30. Le thérapeute commence par rédiger avec le patient sa ligne du temps avec une quinzaine de souvenirs à partir de ce qui s'est passé de la période immédiatement après le traumatisme jusqu'au présent, y compris des souvenirs indiquant que l'événement est terminé. Puis, le thérapeute demande au patient de décrire ce qu'il faisait juste avant l'événement, une semaine ou le mois précédent, puis ce qu'il faisait juste avant que l'événement se produise. Enfin, il lui demande la première chose dont il se souvient du moment traumatique, et le patient déroule son récit traumatique de façon succincte. Une importance est accordée aux repères spatio-temporels ainsi qu'aux sensations éprouvées et aux sens mobilisés durant l'événement. Afin de ne pas laisser le patient bloqué dans son vécu, le thérapeute l'encourage à avancer jusqu'à ce qui indique que l'événement est terminé. Durant tout ce temps, le thérapeute note les propos du patient sans jamais l'arrêter.

Une fois ce travail initial réalisé, la séance se poursuit sur une vingtaine de répétitions réalisées par le thérapeute, partant du souvenir précédant l'événement traumatique, jusqu'à aujourd'hui. Il s'assure de garder le patient bien en contact avec le présent à l'aide de techniques d'ancrage. Le patient a les yeux ouverts, n'hésite pas à mobiliser son corps si nécessaire. Lors de pauses entre les répétitions, le thérapeute accompagne le patient dans des étirements afin de prouver au système corps-esprit que l'événement est bien terminé, et que les symptômes associés s'apaisent progressivement.

Le thérapeute arrête les répétitions lorsque le patient est capable de regarder le dérouler avec de la distance et qu'il sent dans son corps que l'événement est passé.

QUELQUES SYMPTÔMES CLÉS DANS LE CADRE D'UN TRAUMATISME SIMPLE

1 INTRUSION

- **Ruminations**, souvenirs récurrents centrés sur l'événement (« Pourquoi ça s'est passé ? », « Comment c'est possible ? », « Est-ce que j'aurai pu faire autrement ? », « Et si... ? »).
- **Cauchemars** centrés sur l'événement.
- **Flash-back**, c'est-à-dire agir ou ressentir comme si l'événement se déroulait de nouveau.
- **Éprouver un mal-être intense** quand l'événement est rappelé par un contexte extérieur (un son similaire à celui entendu pendant l'événement, une odeur ressentie, ou tout autre sens stimulé et entrant en résonance avec l'événement).

2 ÉVITEMENT

- **Mise à distance des pensées**, émotions ou souvenirs associés à l'événement
- **Évitement de lieux**, activités, conversations, personnes qui déclenchent des souvenirs de l'événement

3 ISOLEMENT SOCIAL

- **Effets négatifs sur les capacités cognitives et émotionnelles.**
- **Trou de mémoire**, perte de souvenirs liés à l'événement. On peut parler d'amnésie traumatique partielle ou totale.
- **Perceptions plus négatives de soi-même et des autres.** L'estime de soi et la confiance en l'autre sont souvent abîmées.
- **Émotions intenses et invalidantes** comme la peur, la colère, la honte, la culpabilité, le dégoût, la tristesse, le vide.

4 RÉACTIVITÉ ALTÉRÉE

- **Trouble du sommeil.**
- **Comportement auto ou hétéro agressif** (mise en danger avec des substances, dans les relations aux autres, faire du mal à son corps).
- **Difficulté de concentration.**
- **Conduites d'hypervigilance** même en l'absence de danger réel (opposé au danger perçu).

5 DISSOCIATION

- **Dépersonnalisation** : rupture du lien corps-esprit.
- **Déréalisation** : perte de contact avec le monde extérieur. Agir en automatique.



« C'EST FINI QUAND LA POLICE SONNE À LA MAISON. »

TÉMOIGNAGE D'EVE, JEUNE MAJEURE

Lorsque l'association découvre l'histoire d'Eve, celle-ci est âgée de tout juste 18 ans.

Cette jeune adulte a été victime d'un viol par le compagnon de sa mère lorsque celle-ci était absente du domicile, il y a maintenant un an.

Eve révèle rapidement ce qu'elle a vécu à son petit copain, Lucas. Elle lui dira que ça ne va pas et lui décrira la scène, sans identifier que cela s'apparente à un viol. Son petit copain a alors eu le bon réflexe, et a contacté la police. Rapidement, Eve a été auditionnée, et l'auteur a été placé en détention provisoire. Depuis, Eve rapporte de nombreux symptômes envahissants, avec des sensations corporelles intenses et beaucoup de colère.

Au cours de la séance en ICV, Eve passera par différents états. Au début des répétitions, elle est bloquée dans le souvenir traumatique, puis progressivement elle accède à ses souvenirs les plus récents, éprouvant ainsi le temps réel passé depuis. À la septième

répétition, il lui est proposé de serrer un linge aussi fort qu'elle ressent ses émotions durant le récit du souvenir traumatique pour ensuite le relâcher. Elle dira ressentir du soulagement en relâchant le linge. Plus tard, elle exprime de la fatigue, une nervosité moindre. À la treizième répétition, Eve exprime « Ça va un peu mieux. J'arrive à comprendre que c'est le lendemain, que c'est bon, c'est fini quand la police sonne à la maison ». À la quinzième répétition, elle souhaite poser le linge, car elle ressent moins de colère. À la dernière répétition, la vingtième, elle dira « Je suis fatiguée, c'est un mélange avec du soulagement. Je me sens un peu plus légère au fond. Il n'y a pas de colère, pas de joie non plus, du soulagement ».

Deux semaines après, Eve rapporte moins de sensations corporelles et un mieux-être global. Toutefois, elle a reçu des nouvelles de son avocate, qui lui a demandé d'envisager de re-corriger les faits faute de preuves suffisantes. Eve éprouve alors un sentiment d'injustice marqué, la colère qui avait diminué reprend en intensité.

La thérapie poursuit donc, à raison d'une séance par semaine, avec la même approche en ICV à la demande d'Eve. Elle permet de l'accompagner dans ce parcours judiciaire également, et de développer une estime d'elle-même et une confiance en l'autre qui ont été abîmées. Elle ne reviendra pas sur l'évènement en lui-même ou les symptômes associés par la suite.

GROUPES DE PAROLE

Nos groupes de parole thérapeutiques sont co-animés par deux psychologues cliniciens.

Ces groupes sont pensés pour être un outil complémentaire au suivi individuel avec un psychologue. Ils aident à la compréhension, la prise de recul par rapport au traumatisme, la verbalisation, l'élaboration, la re-symbolisation des affects et plus généralement : ils remettent en mouvement ce qui a été figé par le traumatisme. Ils favorisent aussi les échanges avec d'autres personnes ayant été victimes, apportant un soutien mutuel pour alléger la souffrance de chacun.

Les professionnels assurent un cadre sécurisant, accompagnant l'expression émotionnelle des participants. Ces derniers peuvent ainsi partager librement leurs expériences et trouver du soutien dans un environnement contenant et bienveillant.

Partager son vécu permet à chaque personne d'offrir des perspectives et de stimuler la résilience de l'autre. Le groupe vise également à rompre l'isolement social des victimes, souvent ressenti depuis l'enfance.

Lorsque les bénéficiaires évoquent le groupe et ce qu'il leur apporte, les termes qui reviennent sont « de la bienveillance, de la solidarité, ne plus me sentir seul(e) », le fait de « pouvoir en parler de manière libre sans être jugé(e) », « le groupe un accélérateur de résilience », etc. Ils trouvent dans ce groupe un soutien qui met en lumière leurs propres ressources.

L'Enfant Bleu proposait en 2024, quatre groupes de parole constitués en fonction du type de violences subies dans l'enfance afin de favoriser la dynamique de

groupe et l'identification commune des participants : deux groupes sont consacrés aux personnes ayant été victimes de violences sexuelles dans l'enfance, et deux autres pour les personnes ayant été victimes de violences physiques et/ou psychologiques. Ces groupes sont mixtes, afin d'offrir un espace thérapeutique pour tous, y compris les hommes, qui ont peu d'espace d'expression groupale.

Des entretiens sont également proposés à différents temps du parcours au sein du groupe, au début, à mi-parcours et en fin de participation, afin que les patients puissent voir leur évolution et envisager de nouvelles perspectives thérapeutiques.

GRUPE VIOLENCES PHYSIQUES ET PSYCHOLOGIQUES

- **Question** des émotions/mécanismes de défense
- **Question** de la culpabilité
- **Question** du sentiment d'être jugé
- **Vie** affective et amoureuse
- **Rapports** aux parents
- **Rapport** à l'argent en lien avec les violences
- **Rapport** au plaisir

GRUPE VIOLENCES SEXUELLES

- **Les répercussions traumatiques** transmises à ses propres enfants.
- **L'injonction au pardon d'un proche.**
- **Comment** faire pour **consoler la souffrance** de notre enfant intérieur.
- **Le lien entre la maladie et les traumatismes**, les symptômes psychosomatiques.
- **Le sentiment de malaise dans la relation** avec les proches.
- **Retrouver confiance en soi.**
- **Les difficultés à accepter** les câlins, le toucher, l'acte sexuel.
- **Les troubles de l'attachement.**
- **Le syndrome de l'imposteur.**

**48 SÉANCES
28 PARTICIPANTS**

TÉMOIGNAGE DE MARIE, 37 ANS

ANCIENNE PARTICIPANTE
DU GROUPE POUR
LES VICTIMES DE VIOLENCES
SEXUELLES

« Tout d'abord, la première chose qui me marquera (dans le bon sens) est l'apprentissage de la déconstruction de la loyauté familiale grâce à nos échanges et nos partages. De plus, j'ai appris à cerner les différents symptômes du stress post-traumatique. J'ai accepté le stress post-traumatique. J'ai enfin trouvé un lieu sécurisé où tout pouvait être dit sans jugement. Je me suis sentie en sécurité. J'ai accepté les différences de point de vue. J'ai réussi à être empathique et à gérer mon anxiété pour recevoir d'autres témoignages. Le groupe a été une thérapie accélérée. Les précieux échanges ont été une mine d'or d'informations et de soutien. Ne plus se sentir seule face à une famille toxique. Ne plus sentir le problème de cette famille toxique. Reprendre sa place, enlever les mauvaises herbes et semer des graines saines. Assainir son terrain de vie. La déconstruction profonde de son être grâce au groupe de parole. Pour finir, les liens entre les participants, je ne l'avais pas envisagé, sont extrêmement forts. J'ai fait de très belles rencontres. Je vous remercie pour tout. »

TÉMOIGNAGE DE CAROLINE, 41 ANS

PARTICIPANTE DU GROUPE
POUR LES VICTIMES
DE VIOLENCES PHYSIQUES
ET PSYCHOLOGIQUES

« Je tenais à vous dire que je suis très reconnaissante de votre support/aide/implication dans nos séances de groupe. Personnellement, je remarque les impressionnantes avancées que j'effectue thérapeutiquement et cela a un impact positif sur ma vie sociale. J'espère que cela sera durable. Je pense que oui. (...) Alors merci. Et merci à tous les donateurs, grâce à qui nos relevées humaines sont possibles. Merci sincèrement. »

ATELIERS-CONTE POUR FIGURER LES DIFFICULTÉS

Des ateliers-conte sont proposés deux fois par mois aux enfants de 4 à 8 ans victimes de violences sexuelles.

Conçus et animés par une psychologue de l'association, ils offrent un cadre thérapeutique sécurisant et adapté. **À travers l'univers du récit et de l'imaginaire, les enfants sont invités à exprimer leur vécu** de manière indirecte, en projetant leurs émotions et expériences dans les histoires.

Le conte, utilisé comme support symbolique, aide les enfants à s'exprimer, à se reconstruire et à retrouver le plaisir de l'imaginaire, dans un cadre ludique et bienveillant.

« Il y a un aspect de solidarité très fort entre les enfants du collectif. »

Lucie Potet,
psychologue et animatrice
des ateliers du mercredi



NOUVEAU GROUPE DE PAROLE À DESTINATION DES PROCHES DES VICTIMES : « LA VOIX DES PROCHES »

Les lieux de soin spécifiques aux accompagnants des victimes sont rares, alors que leurs besoins sont très spécifiques : les émotions qui les traversent, la posture à adopter, etc.

La mise en place de ces moments dédiés est une nécessité qui émane aussi d'un constat de terrain des professionnels. C'est ainsi qu'en **décembre 2024, L'Enfant Bleu a ouvert un nouveau groupe de parole à destination des proches de victimes mineurs de violences sexuelles.**

Ces groupes visent à offrir un espace d'échanges et de soutien pour les proches en souffrance, dans un cadre sécurisé, respectueux et sans jugement. Ils permettent aux participants de partager leur vécu, en s'appuyant sur leur statut de proche de victime. Les échanges se déroulent sous la supervision de deux psychologues cliniciennes, garantissant une atmosphère bienveillante et de confiance.

Chaque rencontre est structurée autour d'un thème pré-défini, comme la gestion des émotions, l'accompagnement au quotidien, et les relations avec les institutions, afin d'aider à mieux comprendre et soutenir la personne victime, tout en tenant compte des propres besoins de l'accompagnant.

Ces groupes sont ouverts à toute personne majeure et proche d'une victime de violences sexuelles : parent, grand-parent, frère, sœur, oncle, tante ou toute autre proche d'un enfant victime de ce type de violence.

LES THÈMES PROPOSÉS

- La psycho-éducation autour du traumatisme : reconnaître les signes de ses traumatismes et comment les gérer ?
- Les émotions ressenties en tant que proche : que faire de ses émotions ?
- Comment accompagner un enfant qui a été victime : quels aménagements de la parentalité et quel soutien apporter au quotidien à l'enfant ?
- Comment accompagner un enfant qui a été victime : aménagements de la parentalité et soutien de l'enfant dans le quotidien, question de la réparation et des regrets.
- Le statut de proche de victime : trouver un équilibre entre rôle de soutien de l'enfant et ses propres besoins à soi/rôle des proches ; être des acteurs de la résilience de l'enfant/légitimité, banalisation.
- L'évolution des liens familiaux après une révélation : aménagements des liens familiaux (rupture de contact, hyper-vigilance, solitude, relations de confiance et relais).
- Naviguer dans le système judiciaire et administratif : la relation avec les institutions/professionnels : naviguer dans le système judiciaire et administratif, lien avec l'école, etc.
- Développement psycho-affectif, accompagner un adolescent : impact du traumatisme sur les relations amoureuses et sexuelles futures : comprendre comment ces violences peuvent affecter la vision de l'enfant sur les relations intimes, comment aborder ces sujets délicats.



Groupe de 8 à 10 personnes, pour les proches de victimes de violences sexuelles, 1 fois par mois à Issy-les-Moulineaux (92).

ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE

PRÉSENTATION DES MISSIONS JURIDIQUES

Les missions des juristes de L'Enfant Bleu s'articulent autour des **trois piliers de l'association** : **l'accompagnement des bénéficiaires, la prévention/sensibilisation, ainsi que le plaidoyer.**

En matière d'accompagnement des bénéficiaires, l'association offre un soutien juridique personnalisé aux victimes de maltraitements dans l'enfance, qu'elles soient mineures ou majeures. Cet accompagnement s'adresse également à leurs proches et aux professionnels de l'éducation, de la santé ou du social confrontés à des situations d'enfants en danger ou en risque de l'être.

Les appels des victimes devenues majeures ou de proches de victimes sont d'abord traités par les écoutants-référents, puis examinés avec les juristes et psychologues lors de collégiales, organisées deux fois par jour. Ces échanges permettent de

définir les réponses juridiques et psychologiques adaptées, que les bénévoles transmettent ensuite aux appelants. Pour les situations particulièrement complexes, les juristes reprennent le dossier et contactent la personne concernée afin de lui expliquer les démarches et procédures nécessaires. Lorsque les appels proviennent de mineurs et de professionnels, les juristes prennent directement en charge leur demande.

L'accompagnement consiste souvent en de l'information juridique, une assistance à la rédaction d'informations préoccupantes, de signalements ou de plaintes, ou en l'orientation vers des partenaires spécialisés. Une approche pluridisciplinaire avec l'appui de psychologues peut être proposée selon les besoins.

Dans le cadre de la prévention, les juristes interviennent aux côtés d'une psychologue vacataire de l'association dans les classes de 6^e

pour sensibiliser aux risques de la maltraitance infantile.

Les ateliers de sensibilisation sont quant à eux co-construits et co-animés par un binôme psychologue-juriste, et destinés à différents publics selon les demandes.

En matière de plaidoyer, les juristes animent la commission juridique bimensuelle, où ils présentent leur veille juridique aux avocats membres du réseau, ainsi qu'à la présidente, au secrétaire général, à la directrice générale et aux directeurs d'antenne. Lors de ces commissions, une réflexion est également menée à partir de notre expérience de terrain afin de formuler des propositions d'amélioration du système de la protection de l'enfance. En collaboration avec les avocats, ils assurent également la gestion administrative des constitutions de partie civile de l'association.



LE SECRET MÉDICAL FACE AUX SITUATIONS DE MALTRAITANCES INFANTILES, ÉCLAIRAGE THÉORIQUE DE DEUX PROPOSITIONS DU LIVRE BLANC



Proposition n° 3 : Immunité ordinaire pour les professionnels de santé réalisant un signalement aux autorités compétentes.

Proposition n° 2 : Nécessité d'une formation initiale et continue sur toutes les formes de maltraitances pour les professionnels qui travaillent auprès des enfants.

PRÉSENTATION DE LA SITUATION D'UN PROFESSIONNEL FAISANT APPEL À L'ASSOCIATION

Madame D., pédiatre, contacte l'association pour exprimer ses inquiétudes concernant sa patiente Émilie, âgée de 11 ans, qu'elle soupçonne d'être victime de violences intrafamiliales.

Elle explique aux juristes avoir constaté de multiples ecchymoses sur le corps de l'enfant, ainsi qu'un comportement marqué par l'évitement et le repli sur soi. Craignant d'éventuelles poursuites disciplinaires, elle sollicite notre aide afin d'effectuer un signalement auprès du procureur de la République tout en préservant son anonymat.

Ce type de démarche, fréquemment confiée à L'Enfant Bleu, illustre le dilemme récurrent auquel sont

confrontés les professionnels de santé : concilier le respect du secret médical avec la nécessité de protéger les enfants en danger.

SECRET MÉDICAL ET EXCEPTIONS LÉGALES

Le secret médical impose aux professionnels de santé (médecins, infirmiers, psychologues, kinésithérapeutes, pharmaciens, etc.) de garantir la confidentialité des informations obtenues dans l'exercice de leurs fonctions. Sa violation est passible d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende⁽¹⁾. Toutefois, des exceptions légales⁽²⁾ permettent ou imposent à un professionnel de signaler des violences physiques, sexuelles ou psychologiques sur un mineur, « sauf circonstances particulières qu'il apprécie en conscience ». Ainsi, ce signalement relèverait davantage de la liberté de conscience de ces praticiens que d'une stricte obligation légale.

UN CADRE JURIDIQUE COMPLEXE ET DISSUASIF

En pratique, ce cadre flou complique la pratique de ces soignants. En 2022, moins de 5 % des signalements ont été effectués par des médecins (source HAS), alors même qu'ils sont souvent au premier rang pour constater des situations de maltraitances.

Plusieurs obstacles peuvent expliquer cette situation. Premièrement, les signes de maltraitance sont parfois difficiles à identifier, d'autant plus que de nombreux professionnels n'ont pas été formés dans le repérage des signes, ou

ignorent les procédures à suivre. En outre, certains professionnels redoutent l'altération du lien de confiance avec l'enfant et sa famille, ou pire encore, des poursuites de l'Ordre des Médecins en cas de signalement infondé, comme ce fut le cas de la psychiatre Eugénie Izard⁽³⁾. Enfin, il arrive que la surcharge des services de protection de l'enfance décourage certaines démarches.

Face à ces défis, plusieurs solutions sont envisagées pour soutenir les professionnels de santé. L'idée d'une obligation stricte de signalement continue de faire débat, bien qu'elle soit rejetée par l'Ordre des médecins, qui privilégie la conscience professionnelle. La Commission indépendante sur les violences sexuelles et l'inceste (CIIVISE) propose de suspendre les poursuites disciplinaires contre les professionnels qui alertent sur des violences sur mineurs.

Dans son Livre Blanc II (2023), **L'Enfant Bleu recommande l'instauration d'une immunité ordinaire pour protéger les professionnels effectuant un signalement auprès des autorités.** En effet, cela les protégerait contre les poursuites disciplinaires lorsqu'ils alertent sur une situation en danger et les inciterait ainsi à signaler davantage aux autorités compétentes les situations d'enfants victimes de maltraitances. En parallèle de cette immunité ordinaire, l'association souligne l'importance d'une **formation initiale et continue sur toutes les formes de maltraitances pour les professionnels travaillant auprès d'enfants**, afin de faciliter le repérage des signes de maltraitances.

(1) Article 226-13 du code pénal.

(2) Articles 226-14 du code pénal et R4127-44 du code de la santé publique.

(3) La pédopsychiatre Eugénie Izard avait fait l'objet d'une interdiction temporaire d'exercice en 2020 pour avoir fait part de ses suspicions de violences sur une fillette au juge des enfants. Le Conseil d'État (CE, 30 mai 2022, no 448646) a depuis jugé cette sanction infondée, renvoyant l'affaire devant le Conseil de l'Ordre des médecins.

ÉCLAIRAGE D'UNE PROPOSITION DU LIVRE BLANC PAR UNE SITUATION DE BÉNÉFICIAIRE : CPC ILLIGO

Proposition n° 1 : Mise en place d'actions de prévention et de sensibilisation des violences faites aux enfants au sein des établissements scolaires et auprès du grand public.

PRÉSENTATION DE LA SITUATION DE MONSIEUR P.

Le 8 avril 2024, Monsieur P. a contacté notre association pour évoquer le cas tragique d'un ami de son fils, âgé de douze ans, qui s'était donné la mort quelques semaines auparavant. Dans sa lettre d'adieu, l'enfant mentionnait des conflits récurrents avec son père. Ce drame a rapidement fait l'objet d'une large couverture médiatique. Une information judiciaire a été ouverte pour « violences habituelles sur mineur ayant entraîné la mort sans intention de la donner » et le père de l'enfant a été placé sous le statut de témoin assisté.

ACTIONS PRÉVENTIVES

Après plusieurs échanges téléphoniques entre Monsieur P. et le juriste, l'association a décidé de **mettre en place, en accord avec l'établissement, des séances de prévention dans toutes les classes de sixième du collège fréquenté par l'enfant décédé.** Animées en décembre 2024 par une psychologue et une juriste spécialement formées, ces interventions comprenaient deux séances de deux heures par classe, et visaient à sensibiliser les élèves aux problématiques du harcèlement et des violences intrafamiliales.

Elles ont offert aux élèves un espace d'expression et leur ont permis d'acquérir des outils pour réagir face à de telles situations.

ENGAGEMENT JURIDIQUE POUR LES VICTIMES

En parallèle de ces actions, l'association s'est constituée partie civile dans la procédure judiciaire en cours, afin de dénoncer le fait que plusieurs personnes de l'entourage de l'enfant avaient été informées de sa situation sans pour autant signaler les faits.

Cette démarche a en outre été l'occasion pour les professionnels de L'Enfant Bleu de s'interroger sur l'opportunité d'étendre la notion de suicide forcé, c'est-à-dire l'aggravation des peines d'emprisonnement, de trois à dix ans, lorsque le harcèlement a conduit la victime à se suicider ou à tenter de le faire, aux cas de harcèlement moral en général⁽⁴⁾. En effet, cette circonstance aggravante est actuellement prévue uniquement pour le harcèlement au sein du couple⁽⁵⁾ et le harcèlement scolaire⁽⁶⁾.

Cette circonstance aggravante permettrait par ailleurs de contourner la difficulté liée à la caractérisation de l'infraction de provocation au suicide, qui requiert de prouver que l'auteur souhaitait que la victime passe à l'acte, et qui est donc rarement retenue.

RENFORCEMENT DU PLAIDOYER

Lors de la commission juridique du 27 mai 2024, réunissant tous les avocats membres du réseau de l'association, ces derniers ont unanimement soutenu l'introduction de cette circonstance aggravante dans les cas de harcèlement moral. Ce nouvel axe de plaidoyer de l'association représenterait une avancée considérable pour la protection des enfants victimes de maltraitances et de harcèlement moral.

(4) Article 222-33-2-2 du code pénal.

(5) Loi du 30 juillet 2020 modifiant l'article 222-33-2-1 du code pénal.

(6) Loi du 2 mars 2022 modifiant l'article 222-33-2-3 du code pénal.

PRÉVENTION DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

La plupart des adultes que nous rencontrons témoignent de leur regret de ne pas avoir parlé de leur vécu lorsqu'ils étaient enfants. Ils nous disent qu'ils ne savaient pas que les maltraitances subies étaient anormales et interdites, et quels étaient les adultes ressources susceptibles de les aider à cette époque.

Ceci renforce notre conviction quant à l'importance de poursuivre ces actions de prévention auprès du plus grand nombre d'élèves, de les alerter sur les risques de maltraitance, en évitant que des problèmes surviennent ou en limitant leurs effets. Ces interventions nous permettent également de sensibiliser les équipes scolaires, mais aussi les parents.

Nos interventions sont financées par l'association. Ainsi, elles sont gratuites pour tous les établissements scolaires.

Pour la mise en place d'actions de prévention, les établissements scolaires, les collectivités ou les collectifs de parents d'élèves peuvent nous solliciter directement ; le planning d'intervention est ensuite préparé avec nos psychologues, les chefs d'établissement et les enseignants des classes concernées.

Les nombreuses sollicitations reçues ces dernières années nous ont conduits à ajuster notre fonctionnement et notre organisation. Jusqu'à l'été 2024, nous proposons aux écoles maternelles et élémentaires trois séances de prévention d'une heure. Afin de mieux répondre aux enjeux du terrain et aux besoins des établissements, nous avons fait évoluer notre offre et proposons désormais deux séances d'une heure.

Cette adaptation vise à :

- **recentrer notre intervention sur les maltraitances psychologiques, physiques et sexuelles dans le cadre intrafamilial**, un combat spécifique mené par notre association et une thématique encore peu couverte par d'autres acteurs de la prévention en milieu scolaire ;
- **déléguer les contenus relatifs au harcèlement et aux dangers du numérique à des associations spécialisées**, dans une démarche de complémentarité et de travail collégial ;
- **étendre notre action à un plus grand nombre d'établissements**, tout en conservant un accompagnement approfondi sur les thématiques au cœur de notre engagement.

Ainsi, et de manière systématique, lorsqu'un établissement émet une demande de prévention, l'une des 10 psychologues qui composent notre pôle prend contact avec l'équipe pédagogique de l'école pour présenter le programme et préparer sa mise en place. Les professionnels pédagogiques bénéficient de deux réunions aux objectifs distincts : une réunion de sensibilisation, qui permet de comprendre les enjeux liés à la protection des enfants, ainsi qu'une réunion de présentation de la boîte à outils L'Enfant Bleu. La boîte à outils a été créée et construite par notre équipe, et elle

continue d'être enrichie tout au long de l'année. Elle propose des outils et des ressources à destination des enseignants qui souhaitent poursuivre un travail de prévention en classe et des échanges avec leurs élèves sur les thèmes explorés ensemble. Ce temps d'échange est également l'occasion de recueillir les retours et les remarques des enseignants. Ils viennent ainsi compléter nos observations et les remarques des enfants, ce qui nous permet au global d'actualiser nos protocoles chaque été afin que nos activités puissent s'ajuster au mieux aux réalités du terrain et aux évolutions de notre société.

Nous proposons désormais aux écoles maternelles et élémentaires deux séances d'une heure à destination des élèves, à une semaine d'intervalle. La psychologue se rend dans les classes en présence de l'enseignant, pour proposer des activités adaptées à l'âge de développement des élèves.

En collège, les interventions se mettent en place à raison de deux interventions d'une durée de deux heures, à deux semaines d'intervalle. Celles-ci sont également assurées par une juriste car les élèves, plus âgés, ont des questions relatives au droit.

Nous explorons les thèmes des droits des enfants, des émotions, des secrets, du respect du corps et des pairs.

En 2024, l'association a rencontré 5 607 enfants rien qu'en Île-de-France et académie de Rouen, répartis dans une soixantaine d'établissements. Nos interventions, entre la moyenne section de maternelle et la 6^e au collège, ont représenté près de 613 séances de prévention.

Une réunion d'information à l'intention des parents est proposée. Dans ce cadre, nous leur présentons nos actions en nous adressant à eux en tant que parents protecteurs, afin qu'ils sachent quoi faire s'ils ont connaissance d'une situation de maltraitance. C'est également pour eux l'occasion de discuter des difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans l'exercice de leur parentalité. En Île-de-France par exemple, nous avons rencontré 383 parents dans le cadre de ces réunions.

Même s'il s'agit de prévention, nous sommes très fréquemment amenés à recueillir des révélations d'élèves (un à deux par classe en moyenne), ce qui donne lieu à un travail de collaboration entre notre équipe de prévention, notre équipe juridique et les partenaires éducatifs et sociaux qui gravitent autour des enfants concernés.

Lors des interventions, nous sommes accompagnés d'animateurs de prévention, qui sont stagiaires psychologues pour la majorité, et plus rarement des bénévoles. Nous les formons au préalable et nous continuons de les superviser tout au long de leur engagement.

Nous formons également de nouveaux professionnels assurant des actions de prévention dans d'autres départements, l'idée étant de pouvoir couvrir un plus large territoire et de pouvoir répondre favorablement aux demandes toujours plus nombreuses. Cette année, nous avons accueilli six nouveaux psychologues dans l'équipe Île-de-France-Rouen.

Prévention

5 607

Élèves sensibilisés en prévention

258

Classes sensibilisées

613

Séances

60

Établissements scolaires d'Île-de-France et de Rouen, dont :

19

Écoles maternelles

36

Écoles élémentaires

5

Collèges



SENSIBILISATION

RETOUR SUR NOS CAMPAGNES

Dans le cadre de notre mission de sensibilisation et de lutte contre les violences faites aux enfants, deux campagnes d'ampleur ont été menées en fin d'année 2024.

CLIP VIDÉO « L'ENDROIT LE PLUS VIOLENT »

La collaboration avec **Cédric Doumbè, champion de MMA**, a donné naissance à une campagne percutante, exposant sans filtre la réalité des violences domestiques.

- **22 reprises médiatiques** dans des médias de grande audience, tels que RTL, TF1, France 5, *Le Parisien* et BFM.
- **Une diffusion massive via nos réseaux sociaux**, mais aussi dans *Le magazine L'Équipe*, en affichage public (gares, métros, bus) et à la télévision (M6, TF1, etc.).
- **Une croissance significative de notre communauté digitale**, avec 1 489 nouveaux abonnés et 18 020 mentions « J'aime ».
- **Une audience impressionnante** avec 845 376 vues du clip.
- **Une générosité accrue du public**, aboutissant à 444 dons, pour un total de 32 742 €.

PAGE DE FAUX AVIS DE DÉCÈS DANS LA PRESSE

Cette campagne choc visait à **interpeller l'opinion publique** sur les drames que vivent de nombreux enfants victimes de violences, et a eu un vrai impact.

- **Une diffusion dans 47 titres de presse régionale**, permettant une large couverture territoriale.
- **11 reprises médiatiques dans des médias de renom**, tels que France Info, *20 Minutes*, BFM et *Le Dauphiné*.
- **Plus de 10 000 vues sur nos réseaux sociaux**, accompagnées de 635 nouveaux abonnés.
- **Une mobilisation concrète avec 77 dons effectués**, pour un montant total de 13 790 €.
- **Un intérêt marquant du secteur privé**, avec AXA Assurance qui a pris contact pour explorer un partenariat.



Ces campagnes ont permis une mobilisation importante du public et une **augmentation notable de notre audience digitale**. L'impact médiatique de ces initiatives a non seulement renforcé notre légitimité et notre présence dans le débat public, mais a également entraîné **un engagement concret sous forme de dons et de nouveaux partenariats potentiels**.

Ces résultats exceptionnels renforcent notre conviction qu'une communication audacieuse et engagée est essentielle pour faire évoluer les mentalités et mobiliser les ressources nécessaires à notre combat.



Regardez la vidéo



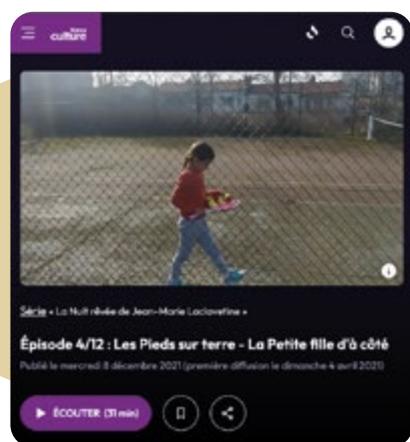
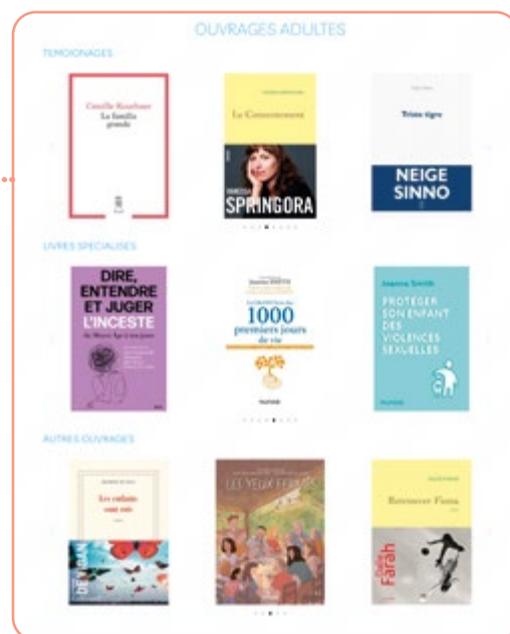
MÉDIATHÈQUE

L'Enfant Bleu transforme sa bibliothèque en ligne en une véritable médiathèque, une plateforme de référence pour tous ceux qui souhaitent mieux comprendre et prévenir la maltraitance faite aux enfants.

Nos contenus pédagogiques rencontrent un fort intérêt de la part du public : parents, enseignants, professionnels de l'enfance, témoins et victimes en quête d'informations fiables. Cette médiathèque nous permet de proposer des outils concrets pour agir.

Grâce à cette page enrichie, nous affirmons notre rôle de référence en matière de protection de l'enfance et de sensibilisation.

> Consultez notre médiathèque



UN PODCAST SUR L'EFFET DU TÉMOIN

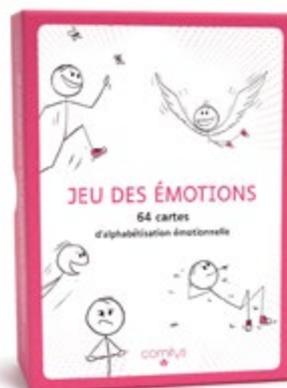
Découvrez le podcast « La petite fille d'à côté » par Émilie Chaudet, un épisode poignant de l'émission Les Pieds sur Terre sur France Culture.

À travers un témoignage intime et bouleversant, ce podcast met en lumière les mécanismes de la maltraitance et l'importance de l'écoute et du soutien pour les victimes.

UN OUTIL PÉDAGOGIQUE SOUS FORME DE JEU

Découvrez le « Jeu des Émotions » de Comitys, inspiré de la communication non-violente conçue pour aider petits et grands à identifier et exprimer leurs émotions.

À travers 64 cartes illustrées représentant 177 états émotionnels, ce jeu favorise le développement de l'intelligence émotionnelle et des compétences psychosociales.



UNE SÉRIE DOCUMENTAIRE POUR COMPRENDRE ET AGIR

Découvrez « Jeunesses d'autres mers », une série documentaire dédiée à la protection de l'enfance dans les territoires d'Outre-Mer.

Ces films offrent un regard inédit sur les défis spécifiques et les initiatives locales pour protéger et accompagner les enfants en situation de vulnérabilité. Une ressource précieuse pour nourrir la réflexion sur les inégalités en matière de protection de l'enfance.

FOCUS

LES ATELIERS DE SENSIBILISATION



Parce que la protection des enfants réside également dans la mobilisation et la vigilance de tous, la sensibilisation tient une part importante dans les actions de L'Enfant Bleu.

En sensibilisant différents publics à la maltraitance faite aux enfants, nous visons à renforcer la capacité de la société à reconnaître et à prévenir cette problématique, ainsi qu'à encourager une prise de conscience collective et une action concertée pour protéger les victimes de maltraitance dans l'enfance.

L'Enfant Bleu propose une approche renouvelée de ses ateliers de sensibilisation, en lien avec les besoins des entreprises, collectivités et professionnels de l'enfance. Ces interventions, désormais plus interactives et adaptées aux réalités du terrain, abordent notamment :

- les signes de maltraitance et le recueil de la parole ;
- le cadre juridique et les obligations de signalement ;
- les défis du numérique et la protection des enfants en ligne.

Nos récentes interventions ont rencontré un fort succès :

- **Entreprise mécène la Deutsche Bank :** sensibilisation sur les dangers d'internet pour les enfants (reconduite de l'atelier de 2023).
- **Salon Wagram :** atelier auprès de 20 professeurs d'école élémentaire.
- **Mairie de Clamart :** 3 demi-journées d'ateliers pour enfants et adolescents en centre de loisirs.
- **Mairie de Gentilly :** intervention auprès de 70 professionnels sur la détection et la prévention des violences infantiles.
- **Entreprise Adobe :** reconduite de l'atelier sur les défis du numérique en partenariat avec l'OFMIN.

Une demande croissante en Île-de-France : plusieurs mairies et institutions éducatives sollicitent L'Enfant Bleu pour organiser de nouveaux ateliers. Cette dynamique confirme la pertinence de notre format et l'urgence d'agir pour sensibiliser un maximum d'acteurs.

RAPPORT SITE INTERNET ET RÉSEAUX SOCIAUX

Les chiffres clés de nos réseaux sociaux et les retombées médiatiques sont bien plus que de simples données statistiques : ils reflètent l'étendue de notre audience et l'impact de nos actions. Sur nos plateformes sociales, nous réunissons des communautés engagées qui s'informent et partagent des connaissances primordiales pour lutter contre les violences faites aux enfants.

C'est aussi un lieu d'échanges, de débat et d'appel à l'aide parfois. À travers des posts de sensibilisation, des articles, des reportages et des interviews, nous sensibilisons le plus grand nombre et renforçons notre place d'acteur majeur dans le domaine de la protection de l'enfance.

En 2024, nos chiffres montrent un renforcement de notre notoriété avec une croissance significative de notre audience et de l'impact de nos messages, justifiant pleinement les investissements réalisés :

- **l'optimisation de nos stratégies sur LinkedIn,** Instagram et Facebook a favorisé une plus grande cohérence éditoriale et une complémentarité entre les plateformes. Chaque réseau est mobilisé avec une approche spécifique, adaptée aux comportements et attentes de ses utilisateurs ;
- **production de formats innovants :** la création de vidéos percutantes et engageantes, avec l'appui de nos parrains et ambassadeurs, a contribué à diffuser le message de L'Enfant Bleu au-delà des cercles habituels ;
- **un site web en plein essor :** les mises à jour régulières, avec la rédaction d'articles, nos recommandations dans la médiathèque, des conseils pour réaliser une action en faveur de L'Enfant Bleu, etc. ont permis l'augmentation du trafic. La progression du nombre d'actions par visite traduit une meilleure implication des internautes.



19 832 abonnés
(dont 9 313 nouveaux abonnés sur l'année)

203 contenus publiés

1 189 589 impressions publication



9 924 abonnés
(dont 3 384 nouveaux abonnés sur l'année)

265 contenus publiés

1 065 707 vues des contenus

21 084 visites du profil
(+ 47,8 % / 2023)



18 063 abonnés
(dont 1 358 nouveaux abonnés sur l'année)

200 contenus publiés

107 631 vues des contenus

164 850 couvertures
(+ 46,1 % / 2023)

19 423 interactions avec les contenus
(+ 8 % / 2023)



SITE INTERNET

178 536 visites
(+ 34,4 % / 2023)

69 % de survol
(+ 7,8 % / 2023)

254 actions maximum en une visite (+ 192 % / 2023)

333 592 pages vues
(+ 25,9 % / 2023)

PARUTIONS MÉDIA

En 2024 : environ 150 retombées médias.

TV



france.3

france.5

franceinfo:



RADIO



WEB

franceinfo:

HUFFPOST

Doctissimo

enfant

Version femina

aufeminin

PRESSE ÉCRITE

PRESSE NATIONALE



Le Monde



LA TRIBUNE
DIMANCHE

PRESSE FÉMININE - PARENTS

ELLE Version femina

Féminitude

Femme
Actuelle

marie claire



PARENTS

PRESSE RÉGIONALE



La Provence.

«SUD OUEST»

DIVERS



L'EQUIPE



Quotidien

STRATÉGIES

NOS MARRAINES, NOS PARRAINS ET NOTRE AMBASSADRICE



Cédric Doumbè, champion de MMA.
Parrain de L'Enfant Bleu
depuis 2024.

« ÇA ME REND FOU QUE
L'ON PUISSE FAIRE DU MAL
À DES ENFANTS. »



Alix Poisson, comédienne.
Marraine de L'Enfant Bleu
depuis 2015

« MIEUX VAUT
SE TROMPER QUE
DE LAISSER FAIRE. »



Julie Andrieu, animatrice de télévision.
Marraine de L'Enfant Bleu
depuis 2020.

« MOBILISONS-NOUS
POUR QUE LES DROITS
DE L'ENFANT SOIENT
ÉTERNELLEMENT
SOUVERAINS. »



Frédéric Bouraly, comédien.
Parrain de L'Enfant Bleu
depuis 2014.

« IL Y A UNE POSSIBILITÉ
DE RÉPARATION,
DE RÉSILIENCE
ET D'ESPOIR. »



Mohamed Bouhafsi, journaliste.
Parrain de L'Enfant Bleu
depuis 2020.

« TRÈS FIER DE M'ENGAGER
À VOS CÔTÉS ET
DE POUVOIR APPORTER
MA PIERRE À L'ÉDIFICE. »



Valérie Karsenti, comédienne.
Marraine de L'Enfant Bleu
depuis 2014.

« PARCE QUE NOUS
POUVONS TOUS
ÉCOUTER, ENTENDRE,
ALERTER, PROTÉGER. »



Anna G, institutrice-influenceuse,
Ambassadrice de L'Enfant Bleu
depuis 2024

« LA PROTECTION
DE L'ENFANCE EST
NOTRE RESPONSABILITÉ
À TOUTES ET TOUS. »

L'ENFANT BLEU, FORCE DE PROPOSITION : NOS ACTIONS DE PLAIDOYER

COMMISSION JURIDIQUE

L'année 2024 a été marquée par des événements politiques inhabituels, ralentissant temporairement les travaux de la commission juridique de l'association L'Enfant Bleu. Parmi eux, la dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin, a considérablement freiné le travail parlementaire. Bien que cette instabilité ait conduit à l'annulation d'une commission juridique prévue en septembre, l'association a poursuivi avec détermination ses actions de plaidoyer.

Les professionnels de l'association ont notamment été auditionnés à deux reprises par des parlementaires sur des propositions de loi majeures, concernant l'imprescriptibilité des crimes sexuels sur mineurs, et la création d'une ordonnance de sûreté pour les enfants victimes de violences.

Le 22 octobre 2024, la présidente, la directrice générale et la juriste ont rencontré la sénatrice Marie Mercier, afin d'échanger sur la proposition

de loi déposée le 10 avril 2024 par la sénatrice Maryse Carrère. Cette proposition de loi visait à instaurer une ordonnance de sûreté pour les enfants victimes de violences, calquée sur l'ordonnance de protection actuellement destinée aux femmes victimes de violences conjugales. Cette mesure avait notamment été recommandée par la CIIVISE (commission indépendante sur les violences sexuelles et l'inceste).

Cette audition a permis à notre association d'apporter son expertise et son expérience de terrain, tout en soulignant qu'il serait plus pertinent de renforcer l'ordonnance de protection existante plutôt que de créer un nouveau dispositif, au risque d'ajouter de la confusion. Nous avons insisté sur l'importance d'un cadre cohérent et efficace, afin de mieux protéger les enfants tout en évitant des complications administratives inutiles.



Les sénateurs ont finalement amendé le texte afin d'élargir l'ordonnance de protection déjà prévue au code civil, aux cas de violences commises sur des enfants dans leur cercle familial proche, prenant ainsi en compte notre position et nos recommandations. Les membres de la commission juridique suivront de près l'évolution de cette proposition de loi.

Ce résultat illustre l'impact concret du plaidoyer de l'association et son rôle clé dans l'amélioration des dispositifs juridiques visant à protéger les enfants victimes de violences.



CONSTITUTIONS PARTIE CIVILE

AFFAIRE DITE « SARAH DE PONTOISE »

AVOCATE DE L'ASSOCIATION

M^e Véronique Boulay
Du 12 au 15 mars 2024
Cour d'Assises des Yvelines –
Versailles (appel)

FAITS

Le 24 avril 2017, les services de police étaient avisés que Sarah s'était réfugiée chez sa voisine, disant avoir été violée par un homme âgé de 28 ans. La jeune fille âgée de 11 ans au moment des faits, indiquait l'avoir croisé en rentrant du collège et l'avoir suivi dans son appartement, où deux rapports sexuels auraient eu lieu. Dans cette affaire, l'individu était initialement poursuivi devant le Tribunal correctionnel pour « atteinte sexuelle » sur Sarah. En effet, en raison de l'absence des critères de violence, contrainte, menace, surprise, indispensables à la preuve du viol, le Parquet avait privilégié cette qualification. Les faits avaient finalement été requalifiés, entraînant la poursuite de l'auteur du chef de viol commis sur un mineur de 15 ans.

CONDAMNATION

Le 4 novembre 2022, la Cour criminelle du Val-d'Oise avait condamné l'auteur à 8 ans d'emprisonnement et interdiction d'exercer une profession en contact avec des enfants pendant 10 ans. Il faisait l'objet d'une inscription au FIJAIS. La Cour d'Assises des Yvelines, en appel, avait finalement prononcé une peine de 6 ans d'emprisonnement, 10 ans d'inéligibilité ainsi que son inscription sur le FIJAIS.

MOTIF DE CONSTITUTION DE L'ASSOCIATION

Cette affaire avait ouvert le débat en France sur l'âge de non-consentement des mineurs, finalement fixé à 15 ans par la loi du 21 avril 2021. La loi étant non rétroactive, l'accusé avait été jugé

selon l'ancienne législation. Durant toute l'affaire, l'association s'était fermement positionnée en faveur d'une évolution législative, fixant un âge, 15 ans, en deçà duquel un mineur ne peut consentir à un acte sexuel avec un adulte.

AFFAIRE TAMARA ET LORENZA

AVOCATE DE L'ASSOCIATION

M^e Sidonie Leblanc
Le 2 mai 2024
Tribunal correctionnel de Grenoble
(1^{re} instance)

FAITS

L'association s'est constituée partie civile dans une affaire où un père était poursuivi pour avoir commis des atteintes sexuelles incestueuses sur sa fille, Tamara, âgée de 8 ans lors des premiers faits. Lorenza, la petite sœur de Tamara, avait développé des troubles autistiques et n'avait donc pas été en capacité durant la procédure de verbaliser les faits subis. Le juge d'instruction avait donc décidé de poursuivre le père uniquement pour les faits commis sur Tamara bien que la psychologue qui suivait Lorenza depuis 2 ans était formelle quant au fait que cet enfant avait également été victime des agissements de son père (violences sexuelles, physiques et psychologiques).

MOTIF DE CONSTITUTION

Pour l'association, il était important que Lorenza soit reconnue victime comme sa sœur. Nous avons donc fait le choix avec notre avocate de tenter de la faire reconnaître en tant que « victime par ricochet » de sa sœur. Cette affaire a par ailleurs permis à l'association d'identifier un nouveau critère pour se constituer partie civile : à la demande d'une victime suivie à l'association dans la durée. En effet, lorsque la victime est accompagnée et prise en charge par L'Enfant Bleu pendant plusieurs

années, cela fait sens, notamment pour la victime, que la thérapie soit payée par l'auteur des faits. L'audience était ainsi l'occasion pour l'association de demander l'indemnisation de l'ensemble des frais de thérapie pris en charge par L'Enfant Bleu au bénéfice de ces deux enfants.

CONDAMNATION

Sur le volet pénal, l'auteur a été condamné à 6 ans de prison ferme. Sur le volet civil, le Tribunal a fait droit à l'ensemble des demandes de l'association. Lorenza a été reconnue victime par ricochet de sa sœur, et son père a été condamné à indemniser L'Enfant Bleu pour les frais de thérapie engagés.

AFFAIRE LISON ET ANAËLLE

AVOCATE DE L'ASSOCIATION

M^e Agnès Martin
Le 18 septembre 2024
Tribunal correctionnel de Grenoble
(1^{re} instance)

FAITS

Lison et Anaëlle, avaient été victimes d'agressions sexuelles par leur professeur de musique. Les deux jeunes filles avaient moins de 15 ans lors des faits.

MOTIF DE CONSTITUTION

Les deux victimes étaient accompagnées sur le plan juridique et psychologique par L'Enfant Bleu Isère depuis plusieurs années.

CONDAMNATION

Sur le volet pénal, l'auteur a été condamné à 3 ans d'emprisonnement assorti d'un sursis simple et un suivi socio-judiciaire pendant 5 ans avec obligations de soins et interdiction d'entrer en contact avec les victimes. Au titre des peines complémentaires, le Tribunal a prononcé l'interdiction d'exercer une activité en lien avec les mineurs

durant 10 ans et l'inéligibilité durant 5 ans. Il a été inscrit au FIJAIS. Sur le volet civil, l'auteur a été condamné à payer des dommages et intérêts aux victimes en réparation de leur préjudice moral et matériel. Le Tribunal a en outre fait droit à l'intégralité des demandes de L'Enfant Bleu d'indemnisation relatives aux séances de thérapies d'ores et déjà prises en charge par l'association, ainsi qu'aux séances à venir sur une année.

AFFAIRE DU PRÊTRE DU CANTAL

AVOCATE DE L'ASSOCIATION

M^e Agnès Martin

Du 6 au 8 novembre 2024

Cour d'assises du Cantal

(1^{re} instance)

FAITS

Dans cette affaire, Philippe Pouzet, prêtre dans le Cantal, avait abusé sexuellement de plusieurs enfants d'une fratrie entre 2011 et 2018. Il avait finalement été mis en accusation devant la Cour d'assises du Cantal pour viol sur mineur de 15 ans, viol commis par une personne ayant autorité de droit ou de fait, atteintes sexuelles aggravées sur mineur de 15 ans et atteintes sexuelles aggravées par une personne ayant autorité de droit ou de fait.

MOTIF DE CONSTITUTION DE L'ASSOCIATION

Parmi les dysfonctionnements pointés du doigt par l'association : le maintien de Philippe Pouzet au sein de l'Église et auprès des enfants malgré la condamnation pour « attentat à la pudeur » en 1984 et le silence des membres de l'Église ayant connaissance des relations ambiguës de Philippe Pouzet avec certains enfants de son entourage.

CONDAMNATION

Sur le volet pénal, l'accusé a notamment été condamné à 18 ans de réclusion pour viols et agressions sexuelles sur mineur, la cour allant au-delà des réquisitions de 15 ans du procureur de la République. Cette peine a été assortie d'un suivi socio judiciaire durant 5 ans avec obligation de soins ; une interdiction d'exercer toute activité en relation avec un public mineur, même bénévole ; une privation des droits d'éligibilité, interdiction de paraître dans le Cantal pendant 10 ans et une inscription au FIJAIS. Sur le volet civil, les parties civiles physiques ont obtenu des dommages-intérêts au titre du préjudice moral et matériel.

Ce procès qui a été un lieu de libération de la parole ; le prêtre reconnaissait uniquement les agressions sexuelles, mais a fini par avouer, au cours de l'audience, les viols (sur un mineur, mais également sur d'autres victimes pour des faits prescrits ainsi que sur le frère de la victime qui a révélé ces viols lors de l'audience). Maître Martin a axé sa plaidoirie sur le manque d'accompagnement des victimes et le manque de lieux de verbalisation de la parole.

AFFAIRE BOUCHIBA

AVOCAT DE L'ASSOCIATION

M^e Jean-Christophe Boyer

Du 29 au 31 octobre

Cour d'assises de Paris

(1^{re} instance)

FAITS

L'association s'est constituée partie civile dans une affaire où Bouhalem Bouchiba, graphiste internationalement reconnu du cinéma d'animation, était renvoyé devant la Cour d'assises de Paris

pour avoir, entre 2012 et 2021, rémunéré des femmes philippines pour qu'elles violent et agressent sexuellement des fillettes, majoritairement âgées de 5 à 10 ans et dont certaines d'à peine 2 ans, en direct devant une webcam via la pratique du « *live-streaming* ». L'accusé avait été condamné une première fois à Poitiers en 2014 pour l'agression de la fille de l'une de ses ex-compagnes.

MOTIF DE CONSTITUTION

Cette affaire était l'occasion pour l'association d'interpeller les décideurs et l'opinion publique sur l'urgence de mobiliser tous les moyens nécessaires pour combattre la pédocriminalité en ligne, un fléau en pleine expansion favorisé par les avancées technologiques.

CONDAMNATION

La Cour d'assises de Paris a reconnu l'accusé coupable de complicité de viols et d'agressions sexuelles sur mineurs en récidive, mais également de complicité de traite d'êtres humains aggravée sur mineurs en récidive et consultation habituelle de contenu pédopornographique en ligne. Il a été condamné à 25 ans de réclusion assortis d'une période de sûreté aux deux tiers. La cour a également prononcé un suivi socio-judiciaire de 20 ans, une injonction de soins, l'obligation d'indemniser les parties civiles et l'interdiction définitive d'exercer une profession avec des mineurs. Il a été inscrit au FIJAIS.

RAPPORT FINANCIER 2024

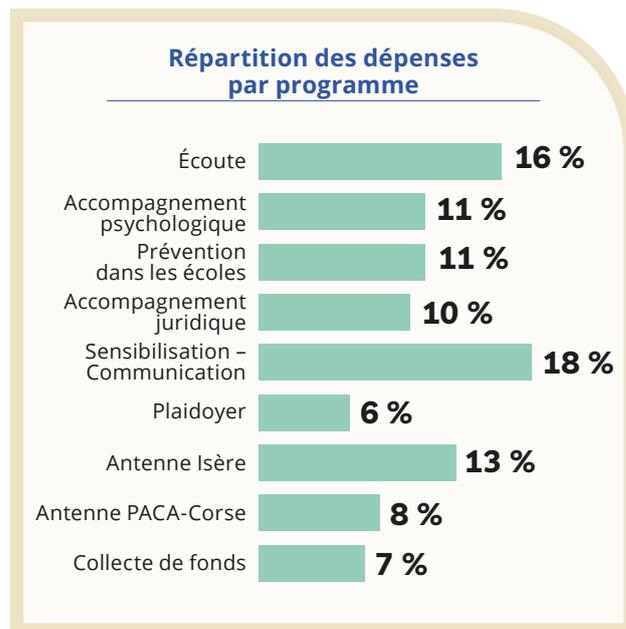
CHARGES D'EXPLOITATION : 1 277 099 €

En 2024, nous avons poursuivi notre développement. Malgré une activité en nette hausse, nos charges d'exploitation n'ont augmenté que de 7 % et sont inférieures de 10 % du prévisionnel (reports de fonds dédiés déduits).

Le déploiement de notre plan de développement a donc pu avoir lieu comme prévu :

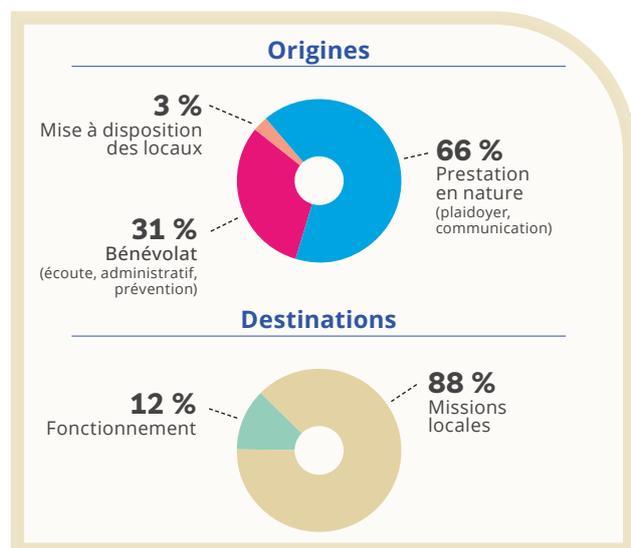
- **poursuite du développement des antennes Isère et PACA-Corse** qui sont toujours plus sollicitées chaque mois ;
- **augmentation de nos interventions au sein des établissements scolaires** (+ 18 % par rapport à 2023) ;
- **expérimentation du réseau national de psychologues labellisés L'Enfant Bleu** ;
- **ouverture du groupe de parole « La Voix des proches »** à destination de l'entourage des mineurs victimes ;
- **refonte de notre plateforme de marque** et de nos supports de communication papier ;
- **diffusion d'une campagne forte de sensibilisation** autour de notre nouveau parrain Cédric Doumbè ;

- **développement de nos ateliers de sensibilisation** à destination des professionnels, salariés d'entreprise et des jeunes.



VALORISATION DU BÉNÉVOLAT DES PRESTATIONS ET DES BIENS OFFERTS : 313 352,93 €

L'Enfant Bleu ne pourrait mener à bien ses missions sans ses bénévoles et le soutien de ses mécènes. Ainsi, les contributions volontaires (soit les services et produits mis à disposition gratuitement) ont **augmenté de 78 % et représentent 20 % de notre budget global**.

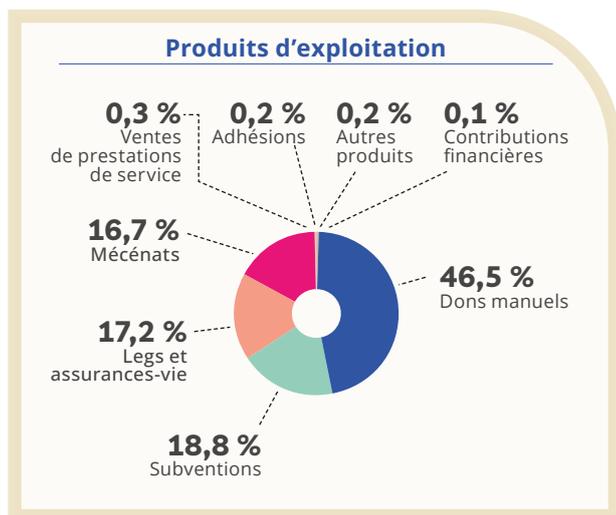


PRODUITS D'EXPLOITATION : 1 367 487 €

80,40 % de nos ressources (en progression de 10 points) proviennent des donateurs particuliers et des entreprises. Nous avons en effet bénéficié du soutien précieux et toujours plus fidèle des citoyens, même si les fonds provenant du mécénat ont connu un recul de 18 %.

Les subventions ont plus que doublé cette année, grâce une aide supplémentaire substantielle, bien que ponctuelle, de la DGCS sur notre programme de prévention. Nous avons également pu bénéficier du financement de deux nouvelles administrations : l'ARS et la CAF.

Une pensée toute particulière aux donateurs et leurs familles qui nous ont désignés dans leurs successions sous forme de legs et assurance-vie.



EXCÉDENT D'EXPLOITATION : 90 388 €

Après une année 2023 déficitaire, notre résultat d'exploitation est de nouveau excédentaire, nous permettant de poursuivre sereinement le développement de L'Enfant Bleu.

Les fonds propres de l'association s'élèvent à 1 189 176 € soit un fonds de roulement positif, signe d'une bonne santé financière.

La trésorerie de l'association s'élève à 1 233 886 €, permettant un pilotage financier de l'association habile et tenant compte des décalages de collectes de fonds principalement réalisées durant les deux derniers trimestres de l'année.

Dans un contexte économique incertain, où les subventions sont de plus en plus difficiles à obtenir, et conformément à la stratégie de sécurisation des finances de l'association choisie par le conseil d'administration, **le fonds de roulement représente une année de fonctionnement.**

PERSPECTIVES POUR 2025

- **Développer nos missions afin de répondre aux sollicitations qui continuent d'affluer :**
 - consolider notre plateau d'écoute au siège ;
 - **développer le réseau national de psychologues labellisés L'Enfant Bleu ;**
 - poursuivre le développement de nos deux antennes (Isère et PACA-Corse).
- Poursuivre **le développement de notre programme de prévention dans les établissements scolaires**, avec notamment un accent mis sur les collèves.
- **Étoffer notre offre d'ateliers de sensibilisation.**

EXTRAIT DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES (exercice clos le 31 décembre 2024)

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association L'ENFANT BLEU relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués. Elles n'appellent pas de notre part de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité de l'association établi par le conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

NOS SOUTIENS

Nous remercions tous les partenaires qui nous ont soutenus en 2024, ainsi que l'ensemble de nos donateurs individuels et nos bénévoles !

Cette année, et malgré la conjoncture, vous avez été toujours plus nombreux à répondre présents, à nos côtés, pour continuer à déployer les missions de L'Enfant Bleu et œuvrer à protéger les enfants.

Par vos soutiens, vous manifestez une prise de conscience de plus en plus aiguë des enjeux sociétaux liés à la protection de l'enfance et à la nécessité pour chacun d'agir massivement et collectivement, contre les maltraitances infantiles et pour la reconstruction des victimes.

Votre générosité et votre fidélité sans faille permettent à nos équipes de poursuivre sans relâche leur travail efficace auprès des bénéficiaires ainsi que de multiplier les actions de prévention en milieu scolaire et de plaidoyer.

GRANDE ENQUÊTE DONATEURS 2024

Cette année nous avons souhaité donné la parole à nos sympathisants et donateurs via une grande enquête estivale.

Nombre de réponses reçues

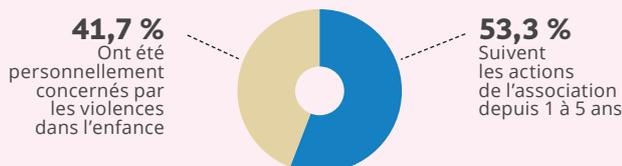
590

Réponses, dont :

» **plus de 272**
Messages d'encouragement reçus

» **près de 152**
répondants se sont déclarés prêts à s'engager ou à se réengager financièrement

Profil des répondants



En matière de communication, ils ont manifesté un fort intérêt pour :

Des informations sur les nouvelles législations **74,1 %**

Les témoignages **71,1 %**

Des ressources pédagogiques dans la newsletter **62,0 %**

Parmi nos actions, ils ont plébiscité :

Nos actions de prévention dans les écoles **71,5 %**

Nos accompagnements thérapeutiques **67,3 %**

La sensibilisation du grand public **64,1 %**

NOS PARTENAIRES AU SIÈGE DE L'ASSOCIATION

PARTENAIRES PUBLICS



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
de la cohésion sociale



PARTENAIRES PRIVÉS

FONDATIONS

- Fondation Lachmann
- Fonds de dotation Les D
- Institut de France
- The Dr Alice Ripoll Foundation

GRANDS MÉCÈNES

- Akeo
- Covea PJ
- Deutsche Bank
- Digital Keys
- Everlink
- Havas Play
- La Pièce Aut'occasion
- Rise Higher - Max Piccinini
- Rolex
- The Desk
- Prisma Media

PARTENAIRES ENGAGÉS

- Anaki
- BTA
- ETS Auboueix SAS
- Etyo
- Expoz
- Infans
- MJ & Cie
- Netsulting
- Plume Paris
- Rafalovicz-Dupraz
- Rotary Club Clamart
- Winwestor

BIENFAITEURS

- Boursorama
- Communauté Carmel de Verdun
- EDF - DCRC Est
- Moët & Chandon
- Wilo Francesas

NOTRE RÉSEAU DE PROFESSIONNELS

LES CONVENTIONS

- OFMIN : Office mineurs de la Police judiciaire

LES COLLECTIFS

- GOPEV : Groupe d'observation de la protection des enfants contre les violences
- Collectif TeSS : Téléphonie sociale et en santé
- Cofrade : Conseil français des associations pour les droits de l'enfant



CLUB ENTREPRISES : UN RÉSEAU D'ENGAGEMENT POUR L'ENFANCE

Dans un monde où la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) prend une place de plus en plus importante, L'Enfant Bleu propose plusieurs formes de partenariat afin que chaque entreprise puisse s'investir selon ses moyens : mécénat financier, mécénat de compétences, dons matériels, produits partagés, collectes solidaires, sponsoring et événements, etc.

L'association a franchi une nouvelle étape avec la création de son Club Entreprises, dont la première soirée le 25 avril 2024, a réuni plus de 50 acteurs engagés dans la protection de l'enfance. Accueilli gracieusement par notre mécène la Deutsche Bank, cet événement a permis de consolider notre réseau et d'explorer les synergies possibles avec les entreprises mécènes. Parmi les participants, des figures influentes comme Adrien Taquet, ancien Secrétaire d'État à l'Enfance, ont témoigné de leur soutien.

À L'Enfant Bleu, l'engagement des entreprises est reconnu et valorisé. Chaque partenaire reçoit un label d'engagement, témoignant de son implication en faveur de la protection de l'enfance. Ce label peut être mis en avant par les partenaires sur leurs supports de communication, et valorisé dans leurs stratégies RSE.



Laura Morin
Directrice générale



PARTENAIRE ENGAGÉ :
À PARTIR DE 200 €
PAR MOIS, SOIT 80 €
APRÈS RÉDUCTION
FISCALE DE 60 %

**CHAQUE PARTENAIRE ENGAGÉ
PEUT CHAQUE ANNÉE :**

- bénéficier d'une **réduction fiscale de 60 %**
- être visible **sur notre site internet**
- recevoir **notre kit de communication**
- utiliser **le macaron du label**
- recevoir **notre rapport d'activité**
- recevoir **nos newsletters**
- être convié à **tous les événements annuels réunissant les membres du club**



GRAND MÉCÈNE :
À PARTIR DE 850 €
PAR MOIS, SOIT 340 €
APRÈS RÉDUCTION
FISCALE DE 60 %

**LES MEMBRES DU CLUB
GRANDS MÉCÈNES PEUVENT :**

- bénéficier d'une **réduction fiscale de 60 %**
- être visible **sur notre site internet**
- recevoir **notre kit de communication**
- utiliser **le macaron du label**
- recevoir **notre rapport d'activité**
- recevoir **nos newsletters**
- être convié à **tous les événements annuels réunissant les membres du club**
- affecter leurs dons à des actions précises
- utiliser le macaron label « Grand Mécène »
- un atelier de sensibilisation offert

REMERCIEMENTS

Chaque avancée dans notre combat contre les violences faites aux enfants est le fruit d'un engagement collectif. Nous tenons à exprimer notre profonde reconnaissance à tous ceux qui, par leur soutien, rendent nos actions possibles.

Nous remercions chaleureusement les donateurs particuliers, dont la générosité et la fidélité constituent un pilier fondamental de notre engagement. Vos contributions financières, vos messages de soutien et votre mobilisation sur nos plateformes sont des témoignages précieux de votre engagement à nos côtés.

Nous exprimons notre reconnaissance aux entreprises et à leurs collaborateurs, qui, par leur engagement solidaire, contribuent activement au développement de nos actions et à la pérennité de notre mission.

Nous remercions également les fondations, fonds de dotation et structures publiques, qui nous accordent leur confiance.

Nous saluons l'engagement de nos avocats, qui portent avec force et conviction la voix des victimes et œuvrent pour faire évoluer la protection des enfants.

Nous remercions nos attachées de presse, dont le professionnalisme et la mobilisation sans faille permettent de sensibiliser le plus grand nombre.

Notre reconnaissance s'étend à nos marraines, nos parrains et notre ambassadrice, qui, par leur engagement, participent activement à la visibilité et au rayonnement de notre action.

Enfin, nous adressons nos sincères remerciements aux membres de l'association, pour leur implication et leur travail rigoureux auprès des bénéficiaires, ainsi que pour la réalisation de ce rapport d'activité.

ÉCRITURE

Équipe de L'Enfant Bleu

Isabelle Debré
Présidente

Michel Martzloff
Secrétaire général

Laura Morin
Directrice générale

Régis Deschamps
Directeur antenne Isère

Sara Lehberger
Directrice antenne PACA-Corse

Véline Groult
*Responsable des opérations
et ressources humaines*

Axelle Anne
*Chargée de Communication
et de Collecte de fonds*

**Emmanuelle Huet
et Mathieu Rastoin**
Juristes

**Eva Serrano
et Claire Largeau,**
Psychologues cliniciennes

**Julie Cherfaoui,
Romain Confino
et Lucie Potet**
Psychologues vacataires

CRÉATION/MISE EN PAGE

Mathieu Dedebant
Agence KAZOAR

CRÉDITS PHOTOS/ ILLUSTRATIONS

Adobe Stock,
Camille Chevalier
illustrations, DR

IMPRESSION

MELUN IMPRESSIONS



L'Enfant Bleu
enfance maltraitée

Association
à caractère
d'intérêt général

Agrément national
association éducative
complémentaire de
l'enseignement public

Agrément national
de jeunesse et d'éducation
populaire

www.enfantbleu.org



Association L'Enfant Bleu
Enfance Maltraitée
18 rue Hoche
92130 Issy-les-Moulineaux
renseignements@enfantbleu.org

01 56 56 62 62